FCP de droit français

PORTZAMPARC MOMENTUM ISR

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : PORTZAMPARC GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : H.L.P Audit

PORTZAMPARC GESTION - 10 rue Meuris - 44100 - Nantes

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport de gestion 4

3. Informations réglementaires 11

4. Certification du Commissaire aux Comptes 29

5. Comptes de l'exercice 35

6. Annexe(s) 66

Caractéristiques de l’OPC 67

Information SFDR 76

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Au 01/03/2025 :

- Suppression des commissions de mouvements et application des FFS à 0.5%

- Modification de certains seuils d'exposition aux actifs comme :
    - Dépôts à terme : 10% vs 25%
    - Instruments intégrant des dérivés : modification des actifs éligibles mais conservation du titre accessoire = 10%

      Pas de changement de la partie actions et instruments dérivés

- Décimalisation pour la part C : millième vs centième = uniformisation de la gamme

- Gates : seuil de 5% vs 10% = réglementaire

Au 15/12/2025 :

- Changement de nom du fonds : Portzamparc Opportunités ISR à Portzamparc Momentum ISR

- Arrêt du label ISR : Le FCP ne bénéficie pas du label ISR mais suit une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui repose sur une gestion active fondée sur une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyses financière et extra-financière.

- Modifications partie : VII - RÈGLES D'ÈVALUATION DE L'ACTIF :
    - Ajout mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

2. RAPPORT DE GESTION

Janvier 2025 :

Ce mois de janvier 2025 a été marqué par l'investiture de D. Trump à la présidence américaine et le retour de la multiplication des déclarations et de la volatilité que cela implique. Depuis son élection en novembre 2024, le marché obligataire a largement anticipé l'impact inflationniste de son programme économique. Cependant, les différents indicateurs macro- économiques publiés au cours du mois ont favorisé une certaine détente sur les taux. Ainsi, le PMI composite américain est passé de 55,4 à 52,1 et indique un ralentissement ponctuel de l'économie ce qui a pesé sur la confiance du consommateur. Par ailleurs, lors de son discours prononcé après l'annonce du maintien des taux de la FED, J. Powell a adopté un ton plus pragmatique que le mois dernier indiquant que les prochaines décisions seront conditionnées par l'évolution des chiffres de l'inflation. En Europe, la Banque Centrale a procédé à une nouvelle baisse de son taux directeur. Au vu de la faiblesse des deux principales économies de la zone Euro, tout laisse à penser que le taux de 2,75% est encore éloigné de la neutralité.
Au cours du mois écoulé, nous pouvons noter la bonne tenue du secteur du luxe dans lequel Hermès (+17,31%) a de nouveau démontré la force de son business- model centré sur l'ultra luxe. Le groupe français a dévoilé des résultats au-dessus des attentes avec une croissance de 10% au 4ème trimestre. Les hausses de prix n'ayant aucun impact négatif sur les volumes. LVMH (+10,7%) surperforme également le marché malgré une croissance de tout juste 1% au cours du dernier trimestre. Les valeurs financières poursuivent leur excellent parcours. Generali (+12,32%) a dévoilé un nouveau plan stratégique ambitieux avec une croissance des bénéfices supérieure aux attentes et une augmentation de 25% des dividendes par rapport au plan précédent. De son côté Caixabank (+11,84%) bénéficie de la dynamique de la croissance espagnole et de l'absence de risques perçus.

Dans cet environnement marqué par l'appétit pour le risque, l'Euro Stoxx Net Return progresse de 7,25% sur le mois.

On pourra noter le fort impact des nouvelles performances dévoilées par Deepseek, un modèle chinois en « Open Source » d'intelligence artificielle, moins gourmand en capacité de calcul et développé à moindre coût. Comme très souvent, bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer réellement l'impact réel de ces annonces, les marchés financiers ont réagit rapidement et de manière assez violente. Ainsi, nous avons pu voir des prises de bénéfices agressives sur les thématiques liées à l'intelligence artificielle, l'électrification ou la croissance des data- centers : Schneider Electric abandonne 10,1% depuis son record historique du 23 janvier, Prysmian (6,31%).

Du côté des mouvements, nous avons légèrement allégé Essilor Luxottica dont le parcours récent nous semble avoir été alimenté par la montée au capital de Meta plutôt que par l'accélération de la croissance. Nous avons initié une position en Biomérieux. En effet, le momentum commercial des équipements de diagnostiques Biofire et Spotfire semble s'accélérer ce qui devrait permettre de rassurer le marché quant à la crédibilité des objectifs de moyen terme.

Février 2025 :

Le mois de février est venu confirmer la surperformance récente des actions européennes sur leurs homologues d'Outre- Atlantique et ce à la faveur d'une très riche actualité géopolitique. Si les actions américaines souffrent notamment du manque de clarté des décisions de l'administration Trump, le marché européen a bénéficié des espoirs de voir les discussions au sujet du conflit Russo- Ukrainien aboutir à un cessez-le feu. Par ailleurs, l'issue des élections allemandes laisse entrevoir la possibilité d'une nouvelle coalition qui serait favorable à la fin du dogmatisme en matière d'endettement. Un tel accord permettrait ainsi d'envisager la mise en place d'un plan d'investissements massifs améliorant ainsi le potentiel de croissance du pays et par conséquent de la zone Euro. L'ensemble de ces éléments ont donc conduit au début du resserrement de la prime de risque appliquée aux actifs européens et pourrait déboucher sur une réduction de la décote de valorisation des actions européennes par rapports à leurs homologues américaines.
Les marchés ont largement profité de la très bonne tenue du secteur bancaire. Les publications de la quasi-totalité des acteurs ont dépassé les attentes et permis de délivrer un message de confiance pour l'année 2025. La croissance des commissions devrait plus que compenser les pressions sur les marges d'intérêts et le coût du risque devrait se maintenir à des niveaux faibles. Intesa Sanpaolo progresse de 12,88%, KBC Groep de 12,43% et Caixabank de 14,21%. Le secteur de la défense quant à lui à bénéficier de la volonté des pays membres de l'OTAN d'accélérer leurs dépenses militaires afin de rattraper leur retard. Ainsi Leonardo termine le mois sur une hausse de 27,43% et Thalès de 22,77%.

Du côté des déceptions, Wolters Kluwer (-16,02%) a largement sous-performé l'Euro Stoxx NR. Si les résultats étaient effectivement un peu justes pour satisfaire investisseurs, c'est surtout le départ de Nancy Mc Kinstry, directrice générale du groupe depuis 23 ans, responsable de la transition digitale du groupe qui a largement pesé sur la performance.

Nous avons choisi d'alléger notre exposition à la thématique électrification qui subit les hésitations nées des performances du logiciel d'intelligence artificielle chinois Deepseek faisant craindre un ralentissement des investissements. Ainsi Schneider Electric et Prysmian ont été partiellement vendus. Nous avons également allégé Thalès et Leonardo après la forte revalorisation des dernières semaines du secteur de la défense.

En contrepartie, nous avons renforcé nos participations dans Adyen (moyens de paiement) et Reply. Enfin, nous avons renforcé notre exposition au secteur financier en achetant Finecobank, leader du courtage et un des principaux acteurs de la banque privée en Italie qui se différencie par une approche technologique et digitale avancée.

Mars 2025 :

Ce mois de mars avait parfaitement commencé en Europe notamment. À la suite des élections allemandes, la coalition s'est rapidement entendue sur la mise en œuvre d'un plan d'investissement massif de 500 milliards d'Euro sur les 12 prochaines années. Ces fonds seront affectés à la modernisation de l'économie, des infrastructures et de l'armée allemande. Ce changement profond de philosophie économique en contraste avec la rigueur budgétaire quasi dogmatique a favorisé la poursuite de la tendance haussière des marchés européens ainsi qu'un rebond marqué du rendement du bund allemand. La seconde partie du mois a été marquée par l'émergence de nombreuses incertitudes sur l'économie américaine. Les enquêtes de confiance aux Etats- Unis ont mis en évidence une nette dégradation tant du côté des entreprises que des consommateurs en amont des annonces des nouveaux tarifs douaniers prévues le 2 avril.
Ainsi, l'Euro Stoxx Net Return a finalement terminé le mois sur une baisse de 2,95%.

Dans ce contexte, les valeurs du secteur européen de la défense ont nettement surperformé le marché. Elles ont profité des annonces allemandes mais aussi de la hausse anticipée des budgets de la Défense de l'ensemble des pays Européens. Leonardo progresse de 16,26% sur le mois et Thalès de 28,15%. La hausse des rendements obligataires a favorisé la bonne tenue du secteur financier tant les assureurs que les acteurs bancaires. Parmi les meilleurs élèves nous pouvons citer Caixabank (7,27%), ING Groep (4,93%) ou le réassureur allemand Munich- Re (6,55%).

La montée des inquiétudes sur l'économie américaine a quant à elle pesé sur les sociétés les plus exposées au cycle économique. Publicis (agences de communication) baisse de 9,17% sur le mois. FL Smidth, un fournisseur de produits et de services à destination de l'industrie minière abandonne 12,49%. Par ailleurs, les valeurs de croissance fortement corrélées à l'évolution des rendements obligataires ont été également pénalisées. Dans le luxe Hermès perd 11,9% et LVMH (17,7%). Dans l'immobilier Vonovia est également lourdement sanctionné de 16,66%.

Parmi les mouvements, nous avons vendu Prysmian (fabrication et commercialisation de câbles) en raison d'un nouveau plan stratégique qui nous semble manqué d'ambition et d'un risque de pression sur les prix aux Etats- Unis. Nous avons également cédé Inditex en raison d'un ralentissement de la croissance qui se confirme et qui ne permet plus de justifier une valorisation aussi élevée. A l'inverse, nous avons choisi d'initié une position sur Dassault Systèmes. Si les incertitudes pourront peser sur les prises dé décision de nouveaux investissements, nous estimons que les solutions proposées par l'éditeur de logiciels permettent une amélioration de l'efficacité opérationnelle de ces clients soutenant ainsi la dynamique commerciale. Nous avons également renforcé Biomérieux. La base installée des systèmes Spotfire et Biofire devrait permettre d'accroitre le volume des ventes de réactifs et donc d'améliorer les marges.

Avril 2025 :

Donald Trump a choisi de complètement bousculé les relations commerciales internationales en instaurant des tarifs douaniers rarement vus au cours de l'histoire. Si ces annonces étaient attendues, leur ampleur a clairement été sous-estimée par les marchés financiers. Leurs conséquences sont multiples : pression sur les chaines d'approvisionnement, baisse de la confiance des acteurs économiques, escalade des mesures de répression. Autant d'éléments susceptibles de faire évoluer le scénario d'une phase de ralentissement économique vers une possible stagflation voire la récession. Devant la forte réaction des marchés financiers qui s'est traduit par la baisse des marchés d'actions, la hausse des rendements obligataires et l'affaiblissement du dollar, le président Trump a décidé de suspendre ces mesures pour une période de 90 jours afin de favoriser la recherche d'accords commerciaux. Ce choix a permis de réduire la pression sur les marchés financiers mais il n'en demeure pas moins que nous sommes entrés dans une période de fortes incertitudes qui pèseront sur les décisions d'investissement des entreprises.

Dans ce contexte marqué par une forte volatilité, les valeurs les plus exportatrices sont les plus fortement impactées. LVMH (-14.46%) réalise plus de 25.5% de son chiffre d'affaires aux Etats- Unis et fait déjà face à un ralentissement marqué de son activité comme en témoigne le recul de 3% de ses revenus au 1er trimestre. Norsk Hydro (-12.82%) qui exporte 20% de sa production aux Etats- Unis subira pleinement la hausse de 25% des tarifs douaniers sur l'aluminium.

Comme souvent en période de turbulences, les valeurs défensives ont tiré leur épingle du jeu. Danone (+7.23%) continue de bénéficier de son virage stratégique en affichant de plus de 4% de croissance sur le premier trimestre. On peut également noter que les entreprises avec une activité qui se fait entièrement sur le sol européen ont été recherchées. Lottomatica qui opère dans le secteur des paris et des jeux de loterie en Italie a progressé de 7,68% sur le mois. Scout 24 qui propose des services numériques à destination du secteur immobilier, principalement en Allemagne termine sur une hausse de 8,61%.

A la faveur du rebond qui s'est matérialisé sur la seconde partie du mois, nous avons réduit le poids des valeurs fortement exposées à l'économie américaine. Ainsi, nous avons alléger Adidas, Schneider Electric. Nous avons également vendu Dassault Systèmes dont 37% de l'activité est lié à la croissance américaine, est également fortement exposé aux secteurs aérien et automobile. En contrepartie, nous avons renforcé notre exposition défensive en achetant Air Liquide dont la majorité des contrats inclus des clauses d'indexation des prix ce qui lui permettra de protéger ses marges. Nous avons également acheté Orion, 1er groupe pharmaceutique finlandais qui bénéficie de la croissance des ventes de son traitement pour le traitement du cancer de la prostate.

Mai 2025 :

Les marchés financiers auront déjoué l'adage « Sell in may and go away » cette année. L'ensemble des indices boursiers ont progressé sur le mois tant aux Etats-Unis mais aussi surtout en Europe avec un indice Euro Stoxx NR en hausse de +5.66%. Les marchés européens continuent ainsi de surperformer les marchés américains, faisant ainsi figure de valeurs de refuge depuis plusieurs mois. Sans surprise, les droits de douane sont restés au centre des attentions, avec l'espoir que des accords significatifs soient signés. Malgré de nombreuses nouvelles menaces de Trump, les marchés se sont habitués et anticipent désormais que, face aux réactions négatives, il reporte ou annule ces mesures entrainant ainsi un rebond. En Europe, la macro-économie se porte mieux que prévu avec des données économiques ressorties supérieures aux attentes. Le PMI manufacturier a légèrement battu les attentes même s'il reste en-dessous des 50 à 49,4. Ce bon momentum semble pérenne grâce à l'Allemagne et ses mesures de relance annoncées en mars alors que d'autres initiatives de relance européennes suivent. Dans cet environnement, le fonds **Portzamparc Opportunités ISR (part C)** ressort ainsi en hausse de +7,19% sur le mois.
À nouveau, le secteur de la défense figure parmi les principaux contributeurs à la performance en mai avec **Leonardo** (18,8%) et **Hensoldt** (électronique militaire, +35.7%) qui bénéficient de la volonté forte des Etats Européens d'augmenter les budgets de la Défense. Une nouvelle fois les valeurs bancaires affichent une nette surperformance. Lors des publications, nous avons pu constater que la croissance des commissions faisait plus que compenser la baisse des revenus issus des marges d'intérêts alors que le coût du risque se maintient à des niveaux historiquement bas. **Caixabank** progresse de 11,23% et **BPER Banca** de 9,44%.

Du côté des transactions, nous avons profité du rebond en cours pour réduire notre exposition aux valeurs dont la croissance des revenus est fortement dépendante de l'économie américaine. Ainsi, nous avons vendu Adidas (20% des revenus aux Etats- Unis) et Publicis (56% des revenus). Nous avons également profité de l'occasion pour prendre partiellement nos bénéfices sur le secteur bancaire en allégeant à la marge Intesa Sanpaolo, ING Groep et vendre KBC Groep. Pour le réemploi, nous avons privilégier des valeurs au profil des plus défensif. Ainsi, Fresenius SE qui se recentre sur les activités de biosimilaires et de gestion des cliniques privées nous semble moins exposé à la cyclicité de l'économie.

Juin 2025 :

Le mois écoulé a été marqué par un regain de volatilité en raison des développements géopolitiques. Les frappes aériennes israéliennes afin de ralentir le développement du programme nucléaire iranien ont déclenché une escalade militaire qui est allée jusqu'à l'implication de l'armée américaine laissant craindre un embrasement militaire au moyen- orient. Finalement, la signature d'un cessez le feu intervenu relativement rapidement a permis de contenir ce choc de volatilité. En ce qui concerne les droits de douanes, les négociations se poursuivent et les avancées conclues entre les Etats- Unis et la Chine sur l'exportations des terres rares ont été interprétées positivement par le marché comme un signal positif quant à la volonté de D. Trump de formaliser des accords avec l'ensemble de ses partenaires.

Dans ce contexte, la réserve fédérale américaine poursuit sa stratégie d'attente en maintenant une nouvelle fois le niveau de son taux directeur. J. Powell préfère probablement attendre les données économiques qui seront publiées après la signature des accords commerciaux. La Banque Centrale européenne a baissé une nouvelle fois son taux de 25 bps en raison de la baisse significatives des prévisions d'inflation.

Du côté des valeurs en portefeuille, Technip Energies (+7,20%) profite des tensions sur les prix du gaz et du pétrole à la suite des tensions israélo- iraniennes qui viennent renforcer la nécessité de développer les infrastructures énergétiques liées aux solutions alternatives (GNL, hydrogène…). Malgré la baisse marquée après la signature du cessez le feu, Hensoldt (fabrication de systèmes de guidage, de solutions optroniques à des fins civiles ou militaires) progresse de 5,87%. En revanche, les valeurs les plus exposées à l'économie américaine ont eu tendance à marquer le pas en raison des craintes de ralentissement de l'économie et de l'incertitude quant à l'évolution des tarifs douaniers. Ainsi, Hermès (industrie du luxe) baisse de 5,31% et Essilorluxottica (leader mondial de la fabrication et de la commercialisation de verres ophtalmiques et de monture optique) abandonne 4,82% sur le mois.

Du côté des mouvements, nous avons soldé notre position en Wolters Kluwer au vu de sa forte exposition à l'économie américaine (59,4%) et des craintes nées de la démission de la CEO qui occupait son poste depuis plus de 20 ans. A la suite d'un rapport du Wall Street Journal indiquant que Walmart et Amazon envisagent d'émettre leurs propres stablecoin, nous avons allégé notre position sur Adyen (solutions de paiement). Enfin, nous avons initié une position en Neinor Homes (construction et promotion immobilière en Espagne). Le groupe a trouvé un accord avec actionnaire majoritaire d'Aedas Homes (Castlelake, 79% du capital) pour un prix que nous jugeons particulièrement attractif. Cette opération permettra au groupe de devenir le leader de la promotion immobilière en Espagne et nous semble fortement créatrice de valeur et de synergies.

Juillet 2025 :

Le mois de juillet n'a pas échappé à son lot de nouvelles annonces concernant les droits de douane américains. Dans les actualités importantes, on notera l'accord avec le Japon à 15% (au lieu des 25% précédemment) ainsi que celui du 27 juillet avec l'Europe à l'occasion d'une rencontre entre Donald Trump et Ursula Von Leyen. Ce pacte qualifié par le président américain du « plus grand deal jamais signé » évite des tarifs punitifs de 30% et acte une taxe de 15% sur une large partie des exportations de l'UE vers les US. Il permet d'apporter plus de visibilité mais réduit la compétitivité des entreprises européennes exportatrices qui souffrent déjà de l'appréciation de l'EUR/USD de 10% depuis le début de l'année. Cette annonce a toutefois été encaissée sans provoquer de nervosité exagérée pour le marché.
Côté banques centrales, le président de la FED a laissé ses taux inchangés, pour la 5ème fois de suite. Cette décision n'a pas été prise à l'unanimité. Dans son communiqué, il précise que la croissance américaine a ralenti au premier semestre mais que le marché du travail reste solide et que les incertitudes demeurent. En Europe, après huit baisses de taux consécutives, la BCE a décidé de faire une pause, la présidente de la banque Centrale suggérant que la politique monétaire pourrait rester inchangée pendant un certain temps.

Portées par des publications de résultats supérieurs aux attentes de manière générale, les valeurs bancaires figurent parmi les principaux contributeurs avec **Unicredit** (+13.6%), **ING** (+10.0%), **Caixa** (+12.2%), **Intesa** (+8.3%) et **BPER** (+11.9%). Cette dernière profite également du succès de l'acquisition de Banca Popolare di Sondrio. **Orion** (laboratoire pharmaceutique, +10.1%) a publié des résultats supérieurs aux attentes avec un doublement des ventes au T2 de sa molécule NUBEQA (traitement du cancer de la prostate). Les perspectives ont ainsi été révisées à la hausse. Enfin, **EssilorLuxottica** (santé, +11.9%) a également surpris positivement avec une croissance meilleure qu'attendue grâce à l'accélération des ventes aux US, notamment sur les Ray Ban Meta dont les ventes ont été multipliées par 3 au S1. Nous avons ainsi renforcé notre position. À l'opposé, le secteur des semiconducteurs, avec **ASML** (-9.3%) et **ASMi** (-21.3%), a été pénalisé par le manque de visibilité sur 2026 en raison des taxes douanières et de la prudence plus importante des fonderies vis-à-vis de leur plan d'investissements. Enfin, **Kerry** (agroalimentaire, -5.0%) a été pénalisé par une publication inférieure aux attentes sur la croissance en raison de volumes plus faibles qu'attendus en Chine alors que la visibilité reste faible aux Etats-Unis pour le second semestre. Nous avons vendu la position.

Par ailleurs, compte tenu du manque de visibilité sur les prochaines publications, nous avons vendu nos positions en **Reply** (services numériques) et **DSV** (logistique). Nous avons arbitré une partie de notre position en **Caixa** pour renforcer **Unicredit** dont le momentum est mieux orienté. Nous avons également complété nos positions en **Neinor Homes** (promoteur immobilier) et **FLSmidth** (équipements pour les mines). Enfin, nous avons initié plusieurs positions, notamment pour renforcer la part des valeurs cycliques du portefeuille, avec **Heijmans** (construction), **Kontron** (objets connectés industriels), **Befesa** (valorisation des déchets sidérurgiques), **Vestas** (turbines éoliennes) et **Tele2** (télécom).

Août 2025 :

Ce mois d'aout réputé pour ses potentiels excès de volatilité a finalement été relativement calme d'un point de vue indiciel puisque l'Euro Stoxx Net Return s'inscrit en hausse de 0,31%. La perspective du sommet d'Anchorage entre D. Trump et V. Poutine a pu faire naître des espoirs de cessez le feu dans le cadre du conflit Russo- Ukrainien. Il n'en a rien été et les positions semblent toujours inconciliables pour le moment. Du côté des banques centrales, la bonne nouvelle pour les marchés est venue de J. Powell au symposium de Jackson Hole. Le président de la Réserve Fédérale a indiqué que la décision sur l'évolution du taux directeur dépendra des chiffres de l'emploi. Au vu des dernières publications, le marché ne doute guère d'une prochaine baisse des taux en septembre. Enfin, seule l'actualité politique française sera venue ternir l'optimisme des marchés financiers notamment français. Le 1er ministre F. Bayrou a demandé un vote de confiance le 8 septembre. Au vu des déclarations des partis d'opposition, il fait peu de doutes que cette confiance ne lui sera pas accordée, ouvrant ainsi la porte à une nouvelle période d'instabilité politique. En réaction, les écarts de rendement entre le Bund et l'OAT française se sont tendus.
Du point de vue des entreprises, les résultats ont été globalement rassurants. FLSmidth (fournisseur d'équipements et de services pour l'industrie minière) a relevé ses objectifs de rentabilité. Le groupe devrait dévoiler la seconde partie de son plan stratégique lors d'une réunion investisseurs en fin d'année. Le titre progresse de 12,23%. Tele2 (+11,14%), le groupe de télécommunication suédois a bénéficié de son plan de réduction des coûts pour améliorer sa rentabilité. Enfin, Fresenius SE (+10,55%) a également relevé ses prévisions de croissance. Le groupe spécialisé dans la production de médicaments et matériels à destination des solutions d'hospitalisation devrait également réduire sa participation dans sa filiale Fresenius Medical Care.

Au cours du mois écoulé, les valeurs du secteur de la défense ont pâti des discussions pour un éventuel cessez le feu en Ukraine. Après l'excellent parcours boursier du début d'année, Hensoldt perd 7,75%. Kontron, fournisseur de solutions informatiques et technologiques à destination de l'industrie a déçu les investisseurs avec un relèvement de guidance jugé trop conservateur et baisse ainsi de 14,19%.

Du côté des mouvements, nous avons cédé Adyen en amont des publications en raison de la hausse de la pression concurrentielle sur les prix aux Etats- Unis. Nous avons allégé SAP (éditeurs de logiciels) en raison de la hausse des risques dû à la concurrence de l'intelligence artificielle. Enfin, nous avons allégé Saint-Gobain en raison du ralentissement de l'activité aux Etats- Unis et de sa forte exposition au marché français qui est étroitement corrélé aux décisions politiques.

Septembre 2025 :

En ce mois de septembre, les marchés d'actions ont de nouveau défié les statistiques de saisonnalité historiquement défavorables. L'Euro Stoxx Net Return progresse ainsi de 2,79%. Du côté des banques centrales, la BCE a choisi de se donner du temps en maintenant son taux directeur. Le rythme d'inflation semble désormais bien ancré mais les données macro-économiques sont toujours aussi faibles. En Allemagne les commandes à l'industrie ont baissé de 2,9% et les exportations de 0,6%. De plus, on peut légitimement penser que la BCE attend de voir l'évolution de la situation politique en France. Sans surprise, le gouvernement Bayrou est tombé et les incertitudes quant au contenu de la prochaine loi de finance se renforcent. Aux Etats- Unis, la FED a choisi d'abaisser de 25 bps son taux directeur en raison notamment des derniers chiffres de l'emploi qui mette en évidence une dégradation. Le discours prudent de J. Powell a renforcé la conviction qu'il s'agissait du début d'un nouveau cycle d'assouplissement monétaire.
Du côté des entreprises, l'actualité a été marqué par les nombreux développement autour de l'intelligence artificielle. Nvidia a pris une participation de 5 milliards de dollars dans Intel qui développera de nouveaux processeurs pour les plateformes d'infrastructures d'IA de Nvidia. De son côté, Oracle a annoncé la signature d'un contrat de 300 milliards sur 5 ans avec Open AI. Ces derniers développements mettent en évidence le potentiel de croissance de l'intelligence artificielle et de l'éco- système qui gravite autour d'elle. Ainsi, les équipementiers de semi-conducteurs ont pleinement profité de ces effets d'annonces. ASML Holding et ASM International progressent respectivement de 30,08% et 24,37%. Les incertitudes quant à la croissance à court terme se sont effacées devant le potentiel de long terme.

Après les espoirs d'un cessez- feu dans le conflit Russo- Ukrainiens, les tensions entre la Russie et les pays occidentaux ont franchi un cap avec des incursions de drones dans l'espace aérien polonais. La dégradation du climat géopolitique a ainsi profité aux valeurs des défense (Leonardo : +10,86% et Hensoldt : +24,42%).

Dans cet environnement marqué par l'optimisme des investisseurs, nous notons la sous-performance des secteurs défensifs. Danone baisse de 2,48% sur le mois. Les valeurs de la santé quant à elle subissent les craintes d'un durcissement des droits de douane aux Etats- Unis (Orion : -4,47%, Biomérieux : - 4,13%).

Du côté des mouvement, nous avons cédé Munich Re dans la réassurance sur la base de comparables défavorables en amont de la saison des renégociations. Nous avons soldé également Saint- Gobain en raison du ralentissement de la croissance aux Etats- Unis et de sa forte exposition au marché français. Nous avons choisi de renforcer notre exposition aux équipementiers de l'industrie des semi- conducteurs en complétant nos positions sur ASML Holding et ASM International. Nous avons également initié une position sur Nordic Semiconducteur qui conçoit et commercialisent des semi- conducteurs pour les objets connectés.

Octobre 2025 :

Le mois écoulé a été marqué par une forte normalisation boursière entre les leaders et les laggers de marché depuis quelques mois, pesant ainsi sur la performance relative du fonds. Pour illustrer ce phénomène, nous pouvons citer Hensoldt (-16,41%), le fabricant allemand de systèmes de navigation et de guidage pour les activités de défense a été victime de fortes prises de bénéfices malgré l'importante révision à la hausse de ses objectifs de prises de commandes. De la même manière Kontron, spécialiste de l'industrie 4.0 et de la technologie des objets abandonne 17,11% après l'annonce de prises de positions vendeuses par deux hedge-funds anglo-saxons. Inversement, le portefeuille a bénéficié du retour sur le devant de la scène des acteurs des semi- conducteurs. ASML Holding (+10,87%) a rassuré en indiquant que 2026 ne serait pas une année de décroissance. ASM International (+10,02%) a fait de même en rassurant quant à la solidité des perspectives à moyen- terme. Dans un tel contexte de marché, nous avons accompagné les tendances en renforçant notre exposition aux énergies renouvelables avec les entrées de Nordex et EDPR. Nous avons renforcé le secteur bancaire avec Société Générale bien positionnée pour dépasser ses objectifs. Enfin, nous avons soldé nos positions sur SAP (éditeurs de logiciels), Generali (Assurance) et Scout 24 (logiciels) en raison du retournement du sentiment de marché et ce malgré des fondamentaux qui nous semblent toujours solides.

Novembre 2025 :

Le mois de novembre a été marqué par une phase de normalisation débutée dans le courant de septembre et qui s'est accentuée sous l'effet des flux d'investissement. Par exemple, Alzchem Group (producteur de produits de chimie) abandonne 22,69% sur le mois malgré des résultats conformes aux attentes et des projets d'augmentation des capacités de production. Dans la même logique nous constatons la très forte sous-performance des acteurs de la défense (Hensoldt : -25.87% et Leonardo : - 7,87%). Si le marché se déleste à court terme du secteur en raison des espoirs de paix dans le conflit Russo Ukrainien, nous estimons que les besoins de renforcement et de renouvellement des capacités militaires des pays européens demeurent un important vecteur de croissance sur le plus long terme. On peut tout de même noter la poursuite de la bonne tenue de Ferrovial (+6,13%) qui bénéficie des fortes hausses de prix sur l'autoroute à péages ETR-407. Enfin Vestas (producteur de systèmes de génération d'énergie éolienne) a surpris les investisseurs en publiant des marges très nettement supérieures au consensus sur le segment des turbines et progresse de 16,07%. Dans le secteur de la Santé, nous avons arbitré Eurofins Scientific en raison de la poursuite de la dégradation du momentum au profit d'UCB dont la croissance des ventes de Bimzelx (traitement du psoriasis) devrait se poursuivre sur les prochaines années. Nous avons également profité de cette normalisation pour renforcer Société Générale et BE Semiconductor.

Décembre 2025 :

Après plusieurs semaines de normalisation sectorielle, de nombreuses valeurs du portefeuille ont renoué avec leur tendance haussière. L'absence de plan de rachat d'actions lors de la publication de novembre de Société Générale avait fortement déplu. Il a finalement été annoncé début décembre contribuant à la progression de 14,65% du groupe bancaire. Dans le secteur bancaire, nous notons également la bonne performance du groupe italien BPER Banca (+11,75%). L'intégration de Banca Popolare di Sondrio se déroule comme prévu et les investisseurs anticipent une revue à la hausse des synergies. Les fabricants de systèmes de production d'énergie éolienne que sont Nordex et Vestas ont annoncé de nombreuses commandes sur la fin d'année justifiant des hausses de 12,78% et 13,23%. Lors des dernières réunions investisseurs, le management de Grenergy Renovables s'est montré confiant quant aux les perspectives 2026 favorisant ainsi le rebond de 26,25%. En revanche EssiloLuxottica a pâti des annonces de Google qui souhaite pénétrer le marché des lunettes connectées. Les investisseurs nous semblent avoir surréagi au vu de la taille du marché adressable. Ces annonces ont pesé sur le cours du groupe qui a baissé de 12,57% sur le mois. Nous avons vendu ISS en raison d'un potentiel risque juridique après l'incendie d'une tour de bureaux à Hong- Kong. Nous l'avons arbitré en faveur de Kering afin de nous positionner en amont de l'annonce du nouveau plan stratégique du groupe de luxe.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1 375 000,00	2 865 767,62
ISS A/S	1 522 490,65	1 683 843,29
AIR LIQUIDE SA	1 552 714,24	1 541 092,65
NORSK HYDRO ASA	2 234 669,12	821 361,95
FINECOBANK SPA	1 498 529,70	1 497 750,80
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	1 516 884,15	1 418 907,00
DASSAULT SYSTEMES SE	1 567 866,00	1 288 015,00
ADYEN NV	1 530 145,78	1 305 520,03
ORION OYJ-CLASS B	1 321 972,75	1 427 378,07
UNICREDIT SPA	1 851 452,50	731 940,28

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
o Change à terme :
o Future :
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES FOURNISSANT UNE PRESTATION DE RECHERCHE

Objet de la politique
PORTZAMPARC GESTION sélectionne des prestataires offrant des services d'aide à la décision d'investissement : Ces prestations de recherche financière, d'analyse économique et stratégique, apportent de la valeur ajoutée aux décisions d'investissement de l'équipe de gestion et sont rémunérées en fonction d'un budget défini et compatible avec le respect de la primauté des intérêts des clients gérés sous mandat et des porteurs des fonds Portzamparc Gestion.
La recherche est définie au considérant 28 de la directive déléguée (UE) 2017/593.
Conformément à la réglementation, PORTZAMPARC GESTION publiera annuellement un « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur son site Internet.

Gouvernance de la sélection des intermédiaires recherche
Un Comité Brokers se tient au sein de Portzamparc Gestion semestriellement.
Celui-ci, est l'occasion, en plus du suivi des aspects relatifs à l'exécution, de suivre la prestation recherche :

- L'identification des brokers existants
- Le suivi des frais de recherche
- La notation annuelle
- Le suivi du budget recherche

Ce comité intègre les membres permanents suivants :

- Directeur Général de Portzamparc Gestion,
- Directeur Général Adjoint
- Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne,
- Responsable du pôle Gestion
- Une personne de l'équipe Middle Officeité intègre les membres permanents suivants :

Critères de sélection recherche
Les critères suivants sont notés pour chaque intermédiaire de recherche lors d'un vote annuel effectué par les membres qui composent l'équipe de gestion et qui utilisent les services du broker.

Participants	Thème noté	Remarques
Equipe de gestion	Qualité de la recherche financière produite	
Equipe de gestion	Qualité du contact commercial	
Equipe de gestion	Qualité des réunions d'analystes/spécialiste	
Direction de la gestion	Adéquation du prestataire à la stratégie de PORTZAMPARC GESTION	
Risque et conformité	Droit de véto	

Le résultat des votes est présenté pour validation lors du Comité.

Couts et conditions de la prestation
Les coûts et les conditions d'exercice de la prestation sont des critères essentiels pour valider un broker fournissant de la recherche. En effet, le Directeur Général de Portzamparc Gestion doit évaluer si les coûts et conditions sont adéquats au regard de la prestation proposée.

Financement de recherche
Un budget recherche a été défini pour chacun des fonds de la gamme Portzamparc Gestion.
La clé de répartition a été transmise à CACEIS, dépositaire des fonds. Les frais sont donc provisionnés à chaque valeur liquidative des fonds. Il s'agit de l'application d'une méthode nommée « méthode suédoise ».

Le budget, ainsi que la clé de répartition entre la gestion sous mandat et chacun des fonds sont revus annuellement à l'occasion de ce comité.

La procédure de sélection et évaluation des intermédiaires fournissant une prestation de recherche est disponible sur www.portzamparcgestion.fr.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉXECUTION DE PORTZAMPARC GESTION

Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque PORTZAMPARC GESTION exerce son activité, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres.

Il définit également les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.

Périmètre d'application réglementaire et instruments concernés

La Politique s'applique à l'ensemble de nos porteurs dans le monde entier, et clients en GSM, que ce soient des professionnels ou non professionnels selon la définition de la directive MIFID II et qu'ils soient simples investisseurs dans un fonds tel qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »), un fonds d'investissement alternatif (FIA) ou toute autre structure juridique. Si Portzamparc Gestion a délégué la gestion des investissements à une entité externe réglementée, la politique de sélection et d'exécution s'applique également au délégataire. Dans ce cas, Portzamparc Gestion prend des mesures suffisantes pour garantir que le service fourni est exécuté au mieux des intérêts du porteur.

Pour cela, un processus en trois étapes a été défini :

- Un processus de sélection des intermédiaires (appelé « Politique de meilleure sélection »).
- Un processus relatif à l'exécution des transactions (appelé « Politique de meilleure exécution »).
- Un cadre de contrôle permettant d'effectuer le suivi de l'efficacité de cette Politique, lequel peut être en mis en place directement ou sur la base de services fournis par des tiers.

Que sont la meilleure sélection et la meilleure exécution ?

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection et consiste à sélectionner, pour chaque classe d'instruments financiers, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres pour les portefeuilles dont PORTZAMPARC GESTION assure la gestion.

Les facteurs pris en compte par PORTZAMPARC GESTION sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

Lieux d'éxécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être dirigés vers :

- les marchés réglementés,
- les systèmes multilatéraux de négociation,
- les systèmes organisés de négociation,
- les internalisateurs systématiques,
- les teneurs de marchés,
- les autres fournisseurs de liquidités,
- les entités qui s'acquittent de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

PORTZAMPARC GESTION se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection.

PORTZAMPARC GESTION accepte expressément l'exécution d'un ordre en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation. Cependant, PORTZAMPARC GESTION pourra à tout moment revenir sur cette autorisation soit de manière ponctuelle, soit de manière définitive.

Instruments financiers couverts

La politique d'exécution de PORTZAMPARC GESTION couvre tous les produits financiers traités sur les marchés financiers par des contreparties ou des intermédiaires de marché.

Typologie d'ordres

Lors de la passation d'un ordre, le gérant va définir les modalités d'exécution auprès de son intermédiaire : Prix limité, au marché, à l'ouverture, à la fermeture, soignant jour/plusieurs jour.
Les modalités peuvent aussi prendre en compte la liquidité du titre : X% du volume jour.

POLITIQUE D'EXECUTION

Plateformes d'exécution

Portzamparc Gestion n'est pas membre du marché et, par conséquent, n'exécute les ordres sur aucune des plateformes d'exécution définies dans la directive MIFID II (qui englobent les marchés réglementés, les systèmes de négociation multilatérale (MTF) et les systèmes organisés de négociation (OTF). Par conséquent, afin de réaliser la meilleure exécution, Portzamparc Gestion ne peut que transmettre des ordres pour exécution, via Exoé (sauf cas exceptionnel, listés ci-dessus), à un intermédiaire approuvé au préalable conformément aux dispositions du chapitre 4 de cette Politique.
Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres et d'exécution d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.
Depuis mai 2020, la quasi intégralité des ordres pour les fonds sont transmis par Exoé aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle règlementation.
La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par PORTZAMPARC GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par PORTZAMPARC GESTION.
En tant que Prestataire de services d'investissement que sont les services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse https://exoe.fr/regulation/.

Organisation de la fonction d'exécution au sein de Portzamparc Gestion

Dans la mesure du possible, Portzamparc Gestion applique le principe de séparation des fonctions entre l'émission de l'ordre et son exécution. Par conséquent, Portzamparc Gestion fait tout son possible pour garantir que les transactions sont gérées par une table de négociation séparée de l'équipe de gestion des investissements.
Portzamparc Gestion a donc mis en place deux configurations possibles pour l'exécution :
Pour la plupart des transactions pour les fonds, Portzamparc Gestion a signé un contrat de prestation de services couvrant la fonction de trading avec Exoé, en vertu duquel les services d'émission et de réception des ordres ainsi que les services d'exécution des ordres pour le compte de tiers sont fournis conformément à la politique de sélection et d'exécution d'Exoé, qui est entièrement compatible avec celle de Portzamparc Gestion.

Un ordre est considéré comme valide par Exoé seulement :si les conditions de marché le permettent,
s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables,
si les informations ci-dessous sont communiquées à Exoé,
si les informations ci-dessous sont compatibles entre elles.

Définition des modalités d'exécution	Choix par défaut d'Exoé	Responsabilités particulières
Prix limite, ordre market, open, close	Ordre Market	
Commentaire définissant les modalités d'exécution ou les instructions spécifiques	A défaut de commentaire précisant les modalités d'exécutions ou des instructions spécifiques, communiqué par le Donneur d'Ordres, Exoé s'efforce de réduire l'impact marché par l'application de sa Politique d'Exécution	Le donneur d'ordres est responsable de la best execution sur la stratégie d'exécution
Validité Jour, GTD, GTC	Jour, sans stockage	
Ordre dirigé ou suggéré	Ordre non dirigé	Dans le cas de l'ordre dirigé, le Donneur d'Ordres est responsable de la best selection sur le choix du prestataire
Autre (ordre lié - arbitrage…)	Ordre simple	

➢ S'il s'avère impossible de transmettre l'ordre à Exoé pour exécution, en raison d'un problème technique, du type d'instrument financier sous-jacent, de contraintes spécifiques réglementaires ou liées au porteur, ou à la typologie de la transaction (ex : opérations titres qui incluent les introductions, les augmentations de capital et de reclassements), les gérants de Portzamparc Gestion assureront directement la négociation des conditions d'exécution avec les intermédiaires agréés à titre exceptionnel
Ces ordres devront être listés afin d'en permettre le suivi, et contrôle.

Sélection d'un intermédiaire d'exécution parmi la liste approuvée

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés habilités par PORTZAMPARC GESTION sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles de PORTZAMPARC GESTION telles que définies au § 2.5
- Prise en compte des facteurs d'exécution détaillés au 2.4., dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.

Exoé est également amené à intervenir en tant que participant sur certaines plateformes validées par PORTZAMPARC GESTION pour certains marchés dirigés par les prix, au nom de ses clients, pour y rencontrer des offres de prix proposées par des prestataires habilités par PORTZAMPARC GESTION. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé exécute l'opération en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles du client telles que définies au § 2.5.
- Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.
- Caractéristique des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

Si Portzamparc Gestion devait, à titre exceptionnel, passer ses ordres hors Exoé, les gérants respecteront ces mêmes critères dans le respect de l'intérêt des porteurs

Matrice des facteurs pris en compte

La matrice ci-dessous détaille les facteurs retenus pour obtenir la meilleure exécution possible.

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions et assimilés	Marchés réglementés (MR) Systèmes Multilatéral de Négociation (SMN) Internalisation Systématique (IS)	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés	▪ Prix et probabilité de règlement ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation) ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ; ▪ Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ; ▪ Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ; ▪ Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ; ▪ Respect des orientations pour la période ;
ETFs (tous sous-jacents)	MR SMN IS Teneur de Marché	Les ordres sont transmis à : ▪ un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ; ▪ ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.
Taux et crédit	SMN IS Teneur de Marché	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : Axes présentés par les contreparties ; ▪ Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.

Futures	MR	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés par nos clients.	▪ Rapidité d'exécution ; ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Respect des orientations pour la période.

Instructions spécifiques
Lorsque PORTZAMPARC GESTION transmet une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé), PORTZAMPARC GESTION est alors responsable de la meilleure sélection.
Lorsque PORTZAMPARC GESTION transmet une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et/ou le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas, la responsabilité de la meilleure exécution échoit à PORTZAMPARC GESTION en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s). PORTZAMPARC GESTION contrôle alors la pertinence de sa sélection et la remet en cause le cas échéant.

Maîtrise des conflits d'intérêts
Conformément à la politique d'allocation de Portzamparc Gestion, les transactions exécutées doivent être allouées de manière équitable entre les différents fonds. En cas d'exécution partielle d'un ordre, les allocations sont effectuées au prorata, à moins qu'il y ait des raisons valides pour ne pas procéder ainsi, par exemple lorsque cela conduirait à une allocation non viable du point de vue économique. Dans ce cas, la méthode définitive d'allocation et la justification correspondante doivent être documentées et ces allocations font alors l'objet d'une révision par la Conformité (sauf en cas d'utilisation d'une méthode automatique reconnue).
Les collaborateurs de Portzamparc Gestion ne sont pas autorisés à offrir ni à accepter des cadeaux ou des invitations d'une valeur supérieure à un certain seuil, sans obtenir au préalable l'approbation du département de Conformité. Ce processus fait l'objet d'un contrôle rigoureux.
D'autre part, la société de gestion a identifié un potentiel risque de conflits d'intérêts lorsqu'un même intermédiaire fournit à la fois une prestation d'exécution et de recherche.
Toutefois, la décorrélation du paiement des prestations permet à la société de gestion de limiter le risque résiduel. En effet, l'exécution est rémunérée via le courtage à chaque transaction (taux de courtage défini contractuellement). Le montant de la recherche a été défini avec chaque prestataire. Un budget recherche réparti par fonds est validé par le comité recherche annuellement et revu semestriellement. Une provision des frais recherche est faite à chaque VL des fonds.

Surveillance et contrôle de la meilleure exécution
Dans le cadre de la surveillance régulière de la meilleure sélection en vue de la meilleure exécution, Exoé réalise des contrôles réguliers. Ces rapports sont agrégés et contrôlés au sein d'Exoé par le département Reporting et Conformité. Ils sont ensuite présentés à PORTZAMPARC GESTION.

Exoé réalise plusieurs contrôles de manière régulière afin de s'assurer du bon fonctionnement de ses dispositifs :

- Qualité d'exécution par rapport aux benchmarks et aux instructions, validé par le négociateur à l'issue de l'exécution ;
- Analyse par échantillon de rapport de meilleure exécution sur des opérations ;
- Suivi hebdomadaire des brokers reviews ;
- Analyse des réclamations ou incidents clients ;

Exoé collecte et présente semestriellement les analyses suivantes.

Le département Reporting et Conformité réalise semestriellement les contrôles suivants :

Produit financier	Nature du contrôle	Critères ou méthodologie
Actions et assimilés	Notation technique	▪ Qualité de service ▪ Conformité des prestataires ▪ Capacités techniques ▪ Liquidité
	Broker Reviews	▪ Analyse des performances ▪ Adéquation du prestataire aux besoins
	Mesure de performance d'exécution	▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des couts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	TCA multi-client	▪ Mesure des écarts au benchmarks
ETFs	Mesure de performance d'exécution	▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des couts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	RFQs	▪ Analyse des mises en concurrence
Taux et crédit	Notation technique	▪ Fiabilité des prix et des axes ▪ Capacités techniques ▪ Ranking ▪ Commentaires trading
	RFQs	▪ Analyse des mises en concurrence ▪ Evaluation des plateformes utilisées
	TCA taux	▪ Mesure des écarts aux benchmarks ▪ Réduction du spread

Les ordres hors Exoe feront l'objet d'un suivi et contrôle semestriellement à l'occasion du comité. Au regard, du volume et des motifs de traitement des ordres en direct par les gérants de Portzamparc Gestion, un contrôle supplémentaire sera défini spécifiquement pour ces ordres.

Comité d'éxécution
Un Comité Exécution se tient semestriellement. Les objectifs de ce comité sont multiples et permettent de suivre les brokers via :

- L'identification des brokers existants,
- L'analyse des volumes par broker,

Ce comité intègre les membres permanents suivants :

- Directeur Général de Portzamparc Gestion,
- Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne,
- Responsable Gestion Sous Mandat

Exoé présente une analyse complète (sur la base d'un support transmis au préalable) portant sur la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées.
Les éléments présentés serviront de base d'échange, et conduiront le comité exécution de PORTZAMPARC GESTION à proposer une sélection des intermédiaires retenus à Exoé pour la période suivante.
A l'occasion de ce comité, Portzamparc Gestion mettra en évidence le volume d'ordres transmis hors Exoé ainsi que les motifs de ce choix.
Ce comité sera l'occasion, a minima une fois par an, de vérifier les « negatives news » pour chaque broker. Ces éléments, le cas échéant, seront étudiés lors du comité.
Un compte rendu du comité rend compte des documents analysés et des conclusions du comité.

Evènements intra-période
PORTZAMPARC GESTION a accès en permanence à l'ensemble des informations relatives aux ordres négociés par Exoé permettant de vérifier l'adéquation du service fourni et le respect de la politique d'exécution et de sélection.
Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements et en cas d'évènement d'importance dument notifié, PORTZAMPARC GESTION peut suspendre ou revoir les objectifs de budget ou d'allocation définis. De même, un nouvel intermédiaire pourra être autorisé.
De plus, Exoé informera PORTZAMPARC GESTION de tout changement majeur dans l'offre des PSI ou des plateformes sélectionnés qu'il considèrerait comme ayant un impact significatif sur la qualité d'exécution, afin de permettre un réexamen des intermédiaires de marchés retenus pour exécuter les ordres transmis.
Toute nouvelle entrée en relation avec un nouveau broker, devra être validée par le Directeur Général de Portzamparc Gestion.
Celle-ci fera l'objet d'un mail qui sera joint à la demande d'entrée en relation. Cette validation sera basée sur les éléments relatifs à :

1. La politique d'exécution,
2. Le coût et les conditions de la prestation.

Les coûts et les conditions d'exercice de la prestation sont des critères essentiels pour valider un broker. En effet, le Directeur Général de Portzamparc Gestion doit évaluer si les coûts et conditions sont adéquats au regard de la prestation proposée.
Un dossier sera constitué afin de répondre à nos obligations de connaissances « fournisseurs ». Selon les seuils de facturation, Portzamparc Gestion appliquera la politique KYS du groupe BNP Paribas, et la procédure locale CP316_Procédure EER et recertifications brokers.
Le Comité en charge de la rédaction de la présente politique d'exécution est composé de la Direction Générale, du RCCI et de la direction de la Gestion. Il procède au réexamen des indicateurs ainsi que les éventuelles modifications sur les critères suivants : couverture produits, typologie clients, évolutions technologiques, situation concurrentielle, évolution réglementaire.

Examen annuel
PORTZAMPARC GESTION réexamine annuellement la politique d'exécution établie, et les dispositions en matière de transmission et d'exécution d'ordres.

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit, que des défaillances sont constatées ou qu'un évènement intra période se produit et affectent la capacité de PORTZAMPARC GESTION à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, ou la meilleure exécution, PORTZAMPARC GESTION réexamine sa politique d'exécution.

La procédure de sélection et d'exécution est disponible sur www.portzamparcgestion.fr.

En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur le site Internet et vaut notification par PORTZAMPARC GESTION aux porteurs de fonds. La politique d'exécution peut également être adressée par courrier ou courrier électronique sur simple demande :
Adresse : 10 rue Meuris - 44100 Nantes Mail : portzamparcgestion@portzamparc.fr

POLITIQUE DE VOTE
La société de gestion se doit de respecter les obligations règlementaires définies par la Directive «Droit des Actionnaires», décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019 portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017, (Articles 4 à 5) et le code monétaire et financier R533-16 en application de l'article L533-22.
Par ailleurs, Portzamparc Gestion s'est engagé à répondre aux exigences du Label ISR pour certains fonds de la gamme.
Pour honorer à ces différents engagements, règlementaires ou volontaires, Portzamparc Gestion a publié une politique d'engagement actionnarial et de vote qui couvre l'ensemble de ses fonds ouvert actions, précisant :

- notre stratégie d'engagement actionnarial (dialogue avec les participations, actions collaboratives)
- les principes de votes appliqués, découlant de la politique de vote de BNPP AM.

Un compte rendu annuel des actions d'engagements et des votes sera formalisé et ce, fonds par fonds, afin de répondre à une des exigences liées au référentiel du Label ISR.

Ces différents documents sont en ligne sur le site de la société de gestion : sur les pages dédiées à chacun des fonds et sur la page « Notre Engagement Responsable »
Afin de mener à bien ses obligations en matière de vote et d'engagement, la société de gestion a défini ci-dessous les critères sur la base desquels elle votera à l'occasion des Assemblées Générales des sociétés cotées et ceux qui permettent de déterminer les actions d'engagement à mener.

Processus défini par Portzamparc Gestion
PERIMETRE DE VOTE

Un calendrier des assemblées générales des sociétés détenues dans les portefeuilles est tenu à jour au moyen de la plateforme Proxy Edge | Broadridge. Jusqu'en juillet 2025, Portzamparc Gestion utilisait la plateforme ISS.

Afin de répondre aux exigences du Label ISR, la société de gestion vise un taux de couverture de vote d'au moins :

- 90% pour les valeurs françaises investies dans les fonds Portzamparc.
- Ce taux de couverture de vote sera au minimum de 70% pour les valeurs étrangères.

A noter que Portzamparc Gestion ne pratique pas le prêt de titres et peut donc à tout moment voter pour l'intégralité des titres présents en portefeuille.

PRINCIPE DE VOTE

Les principes de vote sont référencés dans la politique d'engagement actionnariale et de vote qui est disponible sur le site internet de Portzamparc Gestion dans les informations Notre engagement Responsable.

Portzamparc Gestion applique les principes de vote de BNP Paribas Asset Management. Ces principes couvrent notamment les notions de bonne gouvernance d'entreprise (e.g. transparence de la rémunération des dirigeants, composition du conseil d'administration), du fonctionnement efficient des marchés (respect du droit des actionnaires minoritaires), ou encore la mise en place d'une stratégie climatique suffisamment ambitieuse et de son bon suivi.

Mode d'exercice des droits de vote
Portzamparc Gestion exercera ses droits de vote par mode électronique ou par mail.

EVOLUTION DE VOTRE FCP EN QUELQUES CHIFFRES

	Clôture de l'exercice écoulé	Clôture de l'exercice précédent	Variation
Total montant de l'actif net (en euros)			
Parts C	35 499 058,79	41 959 007,95	-15,40%
Parts P	18 487 000,76	3 105 527,73	495,29%
Parts I	168 449,18	143 058,55	17,75%
Valeur liquidative (en euros)			
(en euro)			
Parts C	675,65	578,86	16,72%
Parts P	721,21	612,50	17,75%
Parts I	168 449,18	143 058,55	17,75%
Total souscriptions nettes (en euros)			
Parts C	-12 426 786,01	-1 806 063,61	
Parts P	13 566 058,27	-375 364,48	
Parts I	0,00	0,00	

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

I – ***Démarche générale de Portzamparc Gestion***

Depuis 2018, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour Portzamparc Gestion qui s'engage à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans sa sélection de valeurs.

L'intégration de critères ESG dans la sélection des investissements permet de générer de la valeur financière, économique et sociale pour les territoires que nous couvrons. C'est aussi un levier pour nous prémunir contre les risques opérationnels, règlementaires, climatiques ou encore de réputation qui se traduisent en impacts financiers parfois importants pour les entreprises.

Notre approche en tant qu'investisseur repose sur les convictions suivantes en matière d'investissement responsable :

Les critères de bonne gouvernance des entreprises sont pris en compte par notre équipe de gestion dans l'évaluation du modèle économique des entreprises. L'intégration de critères environnementaux, sociaux et le renforcement de l'analyse de la gouvernance viennent compléter notre méthodologie propriétaire basée sur l'analyse fondamentale et du « Momentum », et fait donc partie intégrante de notre process d'investissement.

Nous soutenons le développement des PME-ETI françaises et européennes en les accompagnant dans leur approche extra-financière, en partageant notamment les bonnes pratiques observées sur le marché, dans une logique d'amélioration continue.

Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir en tant qu'actionnaire. Nous incitons ainsi les entreprises à une plus grande transparence de l'information et veillons à mettre en place un dialogue constructif avec elles. Notre stratégie d'engagement actionnarial et de vote est disponible sur la page Notre engagement responsable de notre site internet.

II- Intégration ESG :

Nos gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents. III-Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à notre processus d'investissement sur les OPC. Vous retrouverez les éléments de notre stratégie d'investissement dans notre démarche investisseur responsable, sur notre site internet.

III- Exclusions pratiquées par le fonds

a- La politique de Conduite Responsable des Entreprises (ou Responsible Business Conduct RBC) développée par BNP Paribas Asset Management

Cette politique s'applique à l'ensemble de nos univers d'investissement (fonds, mandats et conseil en investissement) et intègre les cadres normatifs suivants :

- les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- et enfin les « Principes directeurs pour les entreprises multinationales » rédigés par L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Elle se base aussi sur les politiques sectorielles du groupe BNP Paribas qui promeuvent des standards exigeants et alignés avec les normes internationales afin d'encadrer nos investissements dans les secteurs sensibles. Ces standards sont ensuite étendus aux univers d'investissement. Elles concernent, à ce jour :

- L'huile de palme, la pâte à papier et l'agriculture. C'est en particulier au travers de ces trois politiques que nous adressons la problématique de la déforestation,
- Les secteurs du pétrole et gaz non-conventionnels,
- L'extraction minière,
- Le secteur de l'énergie nucléaire,
- Le secteur de la défense (les armes exclues par les principaux traités internationaux telles que les mines antipersonnel, armes à sous- munitions ou nucléaires),
- Nous avons annoncé une stratégie de sortie totale du charbon thermique d'ici à 2040.

En plus des politiques sectorielles, le Groupe maintient à jour une liste d'exclusion d'activités, de biens et de services :

- Activités principalement liées au tabac,
- Production ou le commerce d'armes controversées,
- Fibres d'amiante,
- Produits contenant des PCB (biphényles polychlorés),
- Commerce de toute espèce ou produit végétal ou animal régi par la Convention sur Commerce international des espèces de faune ou de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui ne sont pas autorisés par un permis CITES.

La politique de « Conduite Responsable des Entreprises » de BNPP AM et ses différentes composantes sont également disponibles ici. En particulier veuillez-vous référer à la page 28 à propos des armes controversées.

b - Les règles de l'ESMA concernant la dénomination des fonds

Nous suivons les orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds ESG.
A ce titre, nous appliquons les exclusions Paris Aligned Benchmark aux fonds Portzamparc PME ISR, Portzamparc Next Leaders ISR, Portzamparc Carbone Solutions 2030.

IV - Stratégie d'investissement du fonds Portzamparc Momentum ISR

Le fonds Portzamparc Momentum ISR promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du règlement SFDR et investit partiellement dans des investissements qualifiés de « durables » au sens du même règlement. Le fonds Portzamparc Momentum ISR s'engage à effectuer un minimum de 20% d'investissements durables au sens du règlement SFDR et un minimum de 2%

d’investissement alignés avec la taxonomie européenne.

Ce produit intègre des caractéristiques extra-financières dans son processus d’investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 (Catégorie 1 AMF).

Enfin, le fonds est labelisé ISR jusqu’au 15/12/2025. A partir de cette date, le fonds ne bénéficiera plus du label ISR. En revanche la stratégie du fonds reste similaire à celle des fonds labelisés ISR. Pour plus d’information, veuillez consulter la page du fonds sur notre site internet.

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds Portzamparc Momentum ISR ont pu être respectées grâce à la mise en œuvre de nos piliers de l’investissement responsable (voir ci-dessous) : une analyse approfondie des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); des principes d’engagements responsables auprès des entreprises, des exclusions basées sur les produits et secteurs d’activité ayant un impact négatif sur la société ou l’environnement.

Depuis 2020, tous nos fonds ouverts ont adopté notre approche de l’investissement responsable telle que définie dans notre Démarche investisseur responsable. Nos directives d’intégration ESG au titre du label ISR imposent aux gérants de nos portefeuilles d’avoir en permanence une note ESG du fonds significativement supérieur à celle de son univers d'investissement et de surperformer deux indicateurs de performance extra-financier, tels que définis dans les prospectus.
L'évaluation ESG des émetteurs par Portzamparc Gestion est fondée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données. L'évaluation ESG se concentre sur un ensemble limité de métriques extra-financières robustes. De plus amples informations sur notre cadre de notation ESG propriétaire sont disponibles notre Démarche investisseur responsable.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL
L’OPCVM utilise la méthode du calcul de l’engagement pour calculer le risque global de l’OPCVM sur les contrats financiers.

PEA
En application des dispositions de l’Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l’article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES
Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient pas d'actif non liquide.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS
Les informations sur la Politique de rémunération de Portzamparc Gestion sont disponibles www.portzamparcgestion.fr.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

Le présent document a été établi sur la base de la politique de rémunération du groupe Portzamparc, validée en Conseil d'administration le 26 octobre 2012. La mise en œuvre des normes AIFM et OPCVM amènent Portzamparc Gestion à établir une politique de rémunération propre à ses activités.

Cette politique vise à ce que la rémunération des collaborateurs soit un élément moteur en matière de performance individuelle et collective mais en évitant tout conflit d'intérêts et dans le parfait respect de l'intégrité des marchés et de la primauté des intérêts des clients de la société de gestion.

Cette Politique est conforme à la Politique Générale de Gestion des pratiques de rémunération pouvant constituer des situations de conflit d'intérêts du Groupe BNP Paribas. (RHG0051)

Selon les critères repris dans la RHG0057FR aucun Material Risk Takers « MRT » au sein des membres de la Direction Générale de Portzamparc Gestion n'a été retenu.

Pour autant, cette politique est applicable à l'ensemble des collaborateurs de Portzamparc Gestion, y compris la direction, soumis à des dispositions règlementaires spécifiques telles qu'AIFM et UCITS, ainsi que le règlement européen SFDR relatif à la prise en compte des principes de durabilité. De même que pour les collaborateurs soumis aux dispositions de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires "FBL" et la règle dite "Volcker" "VR".

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de Portzamparc Gestion, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance de Portzamparc Gestion, celui-ci a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025 et sa conformité avec les principes de la Directive AIFM. La politique applicable au titre de l'exercice 2025 a été revue lors du Comité des Rémunérations du 19/02/2026 à l'occasion du Conseil d'Administration de Portzamparc Gestion, comme le prévoit la Politique de rémunération de l'entité.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes, les bonus différés et non différés, ainsi que les attributions d'actions de performance éventuelles) attribuées par Portzamparc Gestion à l'ensemble de son personnel (soit effectif au 31 décembre 2025 : 9 personnes bénéficiaires en CDI, 0 personne en CDD, 3 en contrat d'apprentissage) s'est élevé à 849 K€. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Portzamparc Gestion sur l'exercice : 737 K€, soit 87% du total des rémunérations attribuées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'a été sous la forme de rémunérations fixes.

- Montant total des bonus et actions de performance éventuelles attribués par Portzamparc Gestion sur l'exercice : 112 K€, 13 % du total des rémunérations attribuées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « *carried interest* » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 personnes au 31 décembre 2025), le montant total des rémunérations (fixes, bonus et actions de performance éventuelles) attribuées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

Périmetre du dispositif

Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la société de gestion, quelque soient leurs métiers et statut, y compris les collaborateurs mis à disposition par Portzamparc intervenant dans le cadre d'une convention de prestation de service (Conformité, Risques, Contrôle permanent et Finance), indépendamment du fait qu'ils soient ou non considérés comme des preneurs de risques.
Il est à noter que, la rémunération du Directeur Général de Portzamparc Gestion est portée par Portzamparc, son employeur principal.
En effet, Bertrand Lamielle, Directeur Général actuel, occupe un poste de Directeur des Gestions au sein de Portzamparc (actionnaire principal de Portzamparc Gestion).
Il exerce son rôle de Directeur Général de la société de gestion, à hauteur de 20% de son temps.
De ce fait, c'est la Politique de rémunération de Portzamparc qui lui est applicable pour l'ensemble de sa rémunération. Toutefois, la rémunération variable de M. Lamielle, par Portzamparc SA, sera elle aussi plafonnée, afin de respecter la politique de rémunération de Portzamparc Gestion. Celle-ci étant conforme à la Directive AIFM.
Une refacturation est faite à Portzamparc Gestion à hauteur des 20% concernant la rémunération du Directeur Général. Celle-ci est encadrée par un contrat.

Principes de rémunérations :

Les principes relatifs à la composition de la rémunération, à l'évolution des rémunérations fixes et à l'attribution des rémunérations variables, précisés ci-après, sont communs à l'ensemble du groupe et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques. Cette politique vise notamment à ne pas encourager une prise de risque excédant le niveau de risque toléré par la banque, à éviter les conflits d'intérêt ainsi qu'à éviter les inégalités de traitement.
La politique de rémunération du Groupe et les dispositifs de rémunération ne doivent pas encourager ou récompenser des activités exposant le Groupe à un risque excessif ou non autorisé, ou qui ne seraient pas

conformes aux règles définies par la règle Volcker et la Loi Bancaire Française. Les principes Groupe concernant la Règle Volcker et la Loi Bancaire Française sont définis dans la Politique globale Règle Volcker CG0232EN et dans la Politique relative à la Loi Bancaire Française CG0230FR (cf. III sur le sujet).
Les rémunérations variables sont déterminées de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre les collaborateurs et les clients, ou le non-respect des règles de bonnes conduites. Les principes du Groupe en matière de protection des intérêts du client et de gestion des conflits d'intérêt sont définis dans la Politique de protection des intérêts des clients CPL0276, la Politique globale relative aux conflits d'intérêts MiF 2 (CPL0291) et la Politique générale de gestion des conflits d'intérêts du Groupe CG0057EN.
Les rémunérations variables des collaborateurs de la société de gestion n'encouragent pas à la prise de risque excessive en matière de durabilité des investissements et des produits financiers régis par le règlement européen SFDR.

POLITIQUE DE REMUNERATION POUR LES COLLABORATEURS SOUMIS A LA LOI BANCAIRE FRANÇAISE ET A LA REGLE VOLCKER

En raison de ces activités de Gestion sous Mandat et Gestion Collective, Portzamparc Gestion se doit de répondre aux exigences liées à ces règlementations.

La loi de séparation et de régulation des activités bancaires, dite "Loi Bancaire Française" (Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013) a introduit une réforme du dispositif règlementaire du secteur bancaire et financier français en prescrivant notamment un principe d'externalisation. Les activités dites "spéculatives" doivent désormais rester séparées du reste de l'activité bancaire.

La Loi Bancaire Française a une portée extraterritoriale, elle s'applique aux entités du groupe dans lesquelles BNPP détient plus de 50% de droits de vote ou sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif (au sens de l'IFRS 10), quel que soit le lieu d'enregistrement ou d'activité.

Conformément à la Loi Bancaire Française (LBF), les rémunérations des personnels chargés des opérations sur instruments financiers dans des activités qui sont soumises à la Loi Bancaire Française sont fixées de façon cohérente avec les règles d'organisation et de fonctionnement assignées à et ne doivent pas encourager la prise de risque sans lien avec leurs objectifs.

La section 13 du Bank Holding Company Act, en addition par la section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, dite « règle Volcker », est entrée en vigueur en avril 2014.

Cette règle vise à prohiber certaines activités dans les entités bancaires :

Trading pour compte propre, sujet à certaines exemptions et exclusions

Acquisition ou détention d'intéret dans les fonds couverts, ou le sponsoring de tels fonds sujets à certaines exemptions, transactions avec des fonds couverts sponsorisés par BNPP, dépassement d'une limite de 3% dans certains investissements autorisés avec les fonds couverts.

La règle Volcker a également une portée extraterritoriale. Elle s'applique aux entités bancaires qui ont une filiale, une succursale ou une agence aux Etats-Unis. Elle s'applique donc à BNPP, ainsi qu'aux affiliés et filiales du Groupe, quelle que soit leur lieu d'enregistrement ou d'activité, avec un nombre limité d'exclusions.

Conformément à la Règle Vocker (VR), les dispositifs de rémunération des collaborateurs opérant sous les exemptions de tenue de marché (Market Making) , de couverture (Risk Mitigating Hedging) et de prise ferme (Underwriting) ne doivent pas récompenser ou inciter la conduite d'activités de négociation non autorisées ou la réalisation d'investissements ou d'activités qui exposent le Groupe à un risque excessif ou imprudent.

A. Périmètre

Le groupe a choisi d'appliquer les dispositions relatives aux rémunérations des collaborateurs opérant sur un périmètre d'activité selon la définition la plus large des deux règlementations. Est ainsi concerné l'ensemble des activités et desks au sein du Groupe, quelque soient leurs juridictions, qui sont soumis à la Loi Bancaire Française et/ou à la Règle Volcker, à l'exception des exemptions liées aux activités de clearing et des activités de legacy. La cartographie des activités et desks assujettis du Groupe est consolidée annuellement par la Conformité.

Les collaborateurs soumis aux dispositions en matière d'encadrement de leurs attributions individuelles de rémunération variable au titre de la Loi Bancaire Française ou au titre de la Règle Volcker sont les responsables de ces activités/desks, conformément à la « politique de détermination annuelle du périmètre régulé » RHG0057FR.

Les contraintes en découlant sont développées dans la procédure de niveau 3 suivante :

PPG-GC-012 : Mandat sur l'activité Gestion collective.

B. Attribution individuelle de rémunération variable

L'attribution individuelle de rémunération variable est effectuée sur la base :

o des performances de l'équipe à laquelle appartient l'intéressé et de ses performances individuelles (la performance est mesurée en fonction du niveau de résultat et du niveau de risque associé à ce résultat),

o des évaluations (évaluation individuelle annuelle obligatoire réalisée par le responsable hiérarchique) qui apprécient à la fois :

a) les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés,

b) le comportement professionnel au regard des valeurs, des règles de conformité, du Code de Conduite et des procédures du Groupe,

c) la contribution à la maîtrise des risques, y compris du risque opérationnel et

d) le cas échéant, le comportement managérial de l'intéressé.

Indépendamment des éventuelles procédures disciplinaires, le non-respect des règles et procédures applicables, ou les manquements au Code de Conduite du Groupe, Règles & Règlementations et à l'évaluation & maîtrise des risques, entraînent réduction ou suppression de l'attribution individuelle de rémunération variable.

e) le respect de la réglementation spécifique notamment le mandat Volcker

PRATIQUE DE REMUNERATION ET INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

– Respect de la directive SFDR

Portzamparc Gestion a mis au cœur de sa stratégie d'investissement la durabilité.

La politique de rémunération de Portzamparc Gestion est alignée sur la stratégie globale de durabilité (GSS), car elle représente un élément central de la stratégie globale de Portzamparc Gestion.

Sont décrites ci-dessous les pratiques de rémunération qui permettent de faire de l'intégration des risques de durabilité une partie intégrante de la politique de rémunération de Portzamparc Gestion.

Risque de durabilité dans la politique de rémunération de Portzamparc Gestion

Comme précisé dans cette politique, les collaborateurs de la société de gestion sont évalués sur la base de critères préalablement définis, et d'un examen annuel par rapport à un ensemble d'objectifs spécifiques à la nature de leur rôle.

La direction de Portzamparc Gestion reconnait que chaque équipe au sein de Portzamparc Gestion contrôle la réalisation de la stratégie globale de la société de gestion et joue donc un rôle dans la réalisation de ses objectifs de durabilité.

Les rôles et les responsabilités liés à la durabilité ont été définis pour un ensemble de fonctions internes plus étroitement impliquées dans la durabilité chez Portzamparc Gestion. Des objectifs spécifiques ont été assignés.

A la fin d'année, la réalisation de ces objectifs est évaluée entre autres, dans les revues annuelles de performances, qui sont un élément clés dans la détermination des rémunérations variables annuelles. Cette détermination est un processus discrétionnaire, conforme à la pratique standard de la politique de rémunération globale de Portzamparc Gestion.

Les équipes avec la définition d'objectifs spécifiques de durabilité sont les suivantes :

Le CoDir :

Le cas échéant, les membres du CoDir ont des objectifs relatifs à la mise en œuvre de la stratégie globale de Portzamparc gestion, et à l'intégration des risques de durabilité dans toute l'organisation. La stratégie de développement durable englobe une suite complète de politiques de de procédures conçues pour intégrer l'évaluation des risques de durabilité tout au long de nos processus d'investissement et de nos activités de gestion.

L'équipe de gestion :

Au cœur de tous les processus d'investissement, les gestionnaires de portefeuilles (de mandats ou de fonds) intègrent les facteurs ESG dans leur choix de valeurs.

Les équipes de gestion sont responsables de la mise en œuvre de notre référentiel ESG pour les actifs qu'ils gèrent, ce qui inclut un certains nombre de tâches clés telles que :

L'intégration des informations ESG (et des risques) dans la prise de décision d'investissement,

L'objectif de battre le benchmark (là où un benchmark investissable existe) sur le score ESG et l'empreinte carbone de leurs portefeuilles

La réussite de mise en œuvre de nos lignes directrices sur l'intégration de l'ESG reflète dans les objectifs de nos gérants.

Fonction Risque :

Les risques de durabilité sont inclus dans les contrôles de la fonction risques :

Respect des objectifs ESG décrits dans critères d'investissement des prospectus des fonds.

La politique de rémunération prévoit une revue annuelle des critères de détermination des rémunérations variables, y compris les risques de durabilité, par le conseil d'administration de Portzamparc Gestion.

AUTRES INFORMATIONS
La politique de vote et le rapport annuel sont disponibles sur demande au siège de PORTZAMPARC Gestion.

PORTZAMPARC Gestion
10, rue Meuris – 44100 NANTES

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Docusign Envelope ID: DD46BCA0-DEAE-4EB2-B7BD-D31B31833DB8

FCP PORTZAMPARC MOMENTUM ISR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTS
ET PASSIONNÉS

Docusign Envelope ID: DD46BCA0-DEAE-4EB2-B7BD-D31B31833DB8

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Fonds Commun de Placement
PORTZAMPARC MOMENTUM ISR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP PORTZAMPARC MOMENTUM ISR,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PORTZAMPARC MOMENTUM ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: DD46BCA0-DEAE-4EB2-B7BD-D31B31833DB8

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

Docusign Envelope ID: DD46BCA0-DEAE-4EB2-B7BD-D31B31833DB8

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Docusign Envelope ID: DD46BCA0-DEAE-4EB2-B7BD-D31B31833DB8

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 22-04-2026

HLP Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

E5C37482BA984D0...

Luc GAUTRON
Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**52 042 220,77**	**41 904 171,32**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 042 220,77	41 904 171,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**293 352,35**	**1 410 554,49**
OPCVM	293 352,35	1 410 554,49
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**52 335 573,12**	**43 314 725,81**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**31 472,25**	**2 375,70**
Comptes financiers	**1 994 777,08**	**2 019 170,76**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 026 249,33**	**2 021 546,46**
Total de l'actif I+II	**54 361 822,45**	**45 336 272,27**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	46 257 117,75	40 859 147,81
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	7 897 390,98	4 348 446,42
Capitaux propres I	**54 154 508,73**	**45 207 594,23**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**54 154 508,73**	**45 207 594,23**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	207 313,72	128 678,04
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**207 313,72**	**128 678,04**
Total Passifs : I+II+III+IV	**54 361 822,45**	**45 336 272,27**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 124 187,45	1 232 815,55
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	27 579,71	58 303,29
Sous-total produits sur opérations financières	**1 151 767,16**	**1 291 118,84**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-42,59	
Sous-total charges sur opérations financières	**-42,59**	
Total revenus financiers nets (A)	**1 151 724,57**	**1 291 118,84**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 078 007,37	-840 747,09
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 078 007,37**	**-840 747,09**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**73 717,20**	**450 371,75**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**22 466,68**	**-3 209,14**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**96 183,88**	**447 162,61**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	6 001 443,98	3 052 010,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-244 178,56	-313 930,46
Frais de recherche	-58 167,00	-66 054,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**5 699 098,42**	**2 672 025,70**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**31 351,46**	**2 714,31**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**5 730 449,88**	**2 674 740,01**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 050 037,14	1 404 884,56
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**2 050 037,14**	**1 404 884,56**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**20 720,08**	**-178 340,76**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**2 070 757,22**	**1 226 543,80**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**7 897 390,98**	**4 348 446,42**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de réaliser sur la durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Eurostoxx NR dividendes réinvestis tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**58 970 045,20**	**41 664 393,75**	**42 898 739,23**	**45 207 594,23**	**54 154 508,73**
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C en EUR					
Actif net	55 226 802,94	38 671 645,60	39 632 202,38	41 959 007,95	35 499 058,79
Nombre de titres	93 180,390	82 647,420	75 705,460	72 485,440	52 540,483
Valeur liquidative unitaire	592,68	467,91	523,50	578,86	675,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	53,72	20,72	2,82	34,25	71,59
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,20	3,42	0,15	5,37	-0,69
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I en EUR					
Actif net	142 737,49	113 668,37	128 263,44	143 058,55	168 449,18
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	142 737,49	113 668,37	128 263,44	143 058,55	168 449,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	12 873,36	4 977,15	696,80	8 435,10	17 776,60
Capitalisation unitaire sur revenu	639,95	1 868,24	1 085,59	2 542,36	1 199,99
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P en EUR					
Actif net	3 600 504,77	2 879 079,78	3 138 273,41	3 105 527,73	18 487 000,76
Nombre de titres	5 891,582	5 915,891	5 714,704	5 070,232	25 633,292
Valeur liquidative unitaire	611,12	486,66	549,15	612,50	721,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	55,11	21,30	2,98	36,11	76,11
Capitalisation unitaire sur revenu	2,69	7,99	4,64	10,88	5,13

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l’exception des frais de transactions.
Les frais de transactions incluent les frais d’intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s’ajouter :
- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière*	Actif net hors OPCVM	Part C : 2,00% TTC maximum Part P : 1,10% TTC maximum Part I : 1,10% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services**	Actif net	0,50% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance annuelle du fonds au- delà de celle de l'indice

*La société de gestion verse le cas échéant des rétrocessions à ses distributeurs.
Le montant de ces rétrocessions se décompose, le cas échéant, comme suit : jusqu'à 65% des frais de gestion financière sont
rétrocédés aux partenaires distributeurs.

** Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds

Exemples :
- Frais liés à l'enregistrement du FCP dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

Frais de référencement du FCP et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

II. Les frais d'information clients et distributeurs

Exemples :
- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques au FCP.

III. Les frais des données

Exemples :
- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le FCP ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ...) ;
- Les frais résultants de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

IV. Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

Exemples :
- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) ;
- Frais juridiques propres au FCP ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

Exemples :

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires aux régulateurs spécifiques au FCP (reporting MMF, AIFM,
dépassement de ratios, ...) ;
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais opérationnels

Exemples :

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques au FCP.

VII. Les frais liés à la connaissance client

Exemples :

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur la base d'un forfait dans la limite du taux maximum indiqué ci-dessus. Ils sont définis comme un pourcentage fixe de l'actif net du FCP et, de ce fait, le montant des frais de fonctionnement et autres services facturés au FCP par la société de gestion peut différer des coûts réels. La société de gestion conserve la totalité des frais prélevés si les frais réels sont inférieurs aux frais prélevés. A l'inverse, si les frais réels dépassent le taux maximum forfaitaire affiché, la société de gestion les prend à sa charge.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Ils ont été de 0,18% de l'encours moyen en 2023.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

c) Commission de surperformance

Les frais de gestion variables sont provisionnés depuis le 16/12/2020.

Les modalités sont les suivantes :

- Cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP à l'indice EURO STOXX Net Return (dividendes réinvestis) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le FCP réel.
- Elle correspond à 20% de la différence positive entre l'actif du FCP réel et celui de l'indice de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la VL.
- En cas de rachat de parts du FCP, la quote-part de la provision pour frais de gestion variables est acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.
- La commission est payable annuellement et elle est prélevée à chaque fin d'exercice. Elle est due y compris si la performance du fonds est négative sur la période de référence.
- A compter de l'exercice ouvert en 2021, toute sous-performance du FCP par rapport à l'actif fictif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Le règlement de ces frais auprès de la société de gestion nécessitant un délai minimum d'un an, il a été effectué pour la première fois qu'au 31 décembre 2021. Pour les années suivantes, ce règlement est annuel au 31 décembre.

Swing Pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCP).

La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCP les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCP.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCP, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C	Capitalisation	Capitalisation
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P	Capitalisation	Capitalisation
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**45 207 594,23**	**42 898 739,23**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	17 243 023,69	3 043 679,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 118 961,95	-5 262 106,05
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	73 717,20	450 371,75
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 699 098,42	2 672 025,70
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 050 037,14	1 404 884,56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**54 154 508,73**	**45 207 594,23**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 473,515	906 230,88
Parts rachetées durant l'exercice	-21 418,472	-13 345 272,38
Solde net des souscriptions/rachats	-19 944,957	-12 439 041,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 540,483	
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P		
Parts souscrites durant l'exercice	24 746,473	16 336 792,81
Parts rachetées durant l'exercice	-4 183,413	-2 773 689,57
Solde net des souscriptions/rachats	20 563,060	13 563 103,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 633,292	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C FR0007394762	Capitalisation	Capitalisation	EUR	35 499 058,79	52 540,483	675,65
PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I FR0013509197	Capitalisation	Capitalisation	EUR	168 449,18	1,000	168 449,18
PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P FR0013292810	Capitalisation	Capitalisation	EUR	18 487 000,76	25 633,292	721,21

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		PAYS-BAS	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	ALLEMAGNE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	52 042,22	11 175,54	10 525,21	7 222,69	6 680,47	5 938,53
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**52 042,22**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 994,78				1 994,78
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**1 994,78**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 994,78						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**1 994,78**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 NOK +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	2 605,23	2 313,61	2 303,12		
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**2 605,23**	**2 313,61**	**2 303,12**		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	31 472,25
Total des créances		**31 472,25**
Dettes		
	Rachats à payer	73 064,59
	Frais de gestion fixe	104 926,59
	Autres dettes	29 322,54
Total des dettes		**207 313,72**
Total des créances et des dettes		**-175 841,47**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	864 643,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 345,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	211 018,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			293 352,35
	FR0013279429	PORTZAMPARC EUROPE PME ISR Part I	293 352,35
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**293 352,35**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**96 183,88**	**447 162,61**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**96 183,88**	**447 162,61**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**96 183,88**	**447 162,61**

Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-36 713,37**	**389 429,68**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-36 713,37**	**389 429,68**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-36 713,37**	**389 429,68**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-36 713,37	389 429,68
Total	**-36 713,37**	**389 429,68**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**1 199,99**	**2 542,36**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 199,99**	**2 542,36**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 199,99**	**2 542,36**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 199,99	2 542,36
Total	**1 199,99**	**2 542,36**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**131 697,26**	**55 190,57**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**131 697,26**	**55 190,57**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**131 697,26**	**55 190,57**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	131 697,26	55 190,57
Total	**131 697,26**	**55 190,57**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 730 449,88**	**2 674 740,01**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**5 730 449,88**	**2 674 740,01**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 730 449,88**	**2 674 740,01**

Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 761 713,15**	**2 483 197,87**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**3 761 713,15**	**2 483 197,87**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 761 713,15**	**2 483 197,87**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	3 761 713,15	2 483 197,87
Total	**3 761 713,15**	**2 483 197,87**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**17 776,60**	**8 435,10**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**17 776,60**	**8 435,10**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**17 776,60**	**8 435,10**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	17 776,60	8 435,10
Total	**17 776,60**	**8 435,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 950 960,13**	**183 107,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 950 960,13**	**183 107,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 950 960,13**	**183 107,04**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 950 960,13	183 107,04
Total	**1 950 960,13**	**183 107,04**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**52 042 220,77**	**96,10**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**52 042 220,77**	**96,10**
Banques commerciales			**11 055 029,00**	**20,42**
BPER BANCA SPA	EUR	182 000	2 111 200,00	3,90
CAIXABANK SA	EUR	176 000	1 838 320,00	3,39
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	14 000	1 440 600,00	2,66
INTESA SANPAOLO	EUR	285 000	1 687 485,00	3,12
SOCIETE GENERALE SA	EUR	36 000	2 473 920,00	4,57
UNICREDIT SPA	EUR	21 200	1 503 504,00	2,78
Conglomérats industriels			**813 110,00**	**1,50**
SIEMENS AG-REG	EUR	3 400	813 110,00	1,50
Construction et ingénierie			**2 189 973,48**	**4,04**
FLSMIDTH & CO A/S	DKK	15 200	905 573,48	1,67
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	19 000	1 284 400,00	2,37
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**1 774 980,00**	**3,28**
NN GROUP NV	EUR	27 000	1 774 980,00	3,28
Divertissement			**739 200,00**	**1,36**
LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	33 000	739 200,00	1,36
Electricité			**1 292 550,00**	**2,39**
IBERDROLA SA	EUR	70 000	1 292 550,00	2,39
Equipement et services pour l'énergie			**3 033 444,62**	**5,60**
GRENERGY RENOVABLES	EUR	19 000	1 635 900,00	3,02
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	60 200	1 397 544,62	2,58
Equipements électriques			**1 310 400,00**	**2,42**
NORDEX SE	EUR	45 000	1 310 400,00	2,42
Equipements et fournitures médicaux			**1 781 340,00**	**3,29**
ESSILORLUXOTTICA	EUR	6 600	1 781 340,00	3,29
Grands magasins et autres			**1 321 250,00**	**2,44**
PROSUS NV	EUR	25 000	1 321 250,00	2,44
Industrie aérospatiale et défense			**2 967 400,00**	**5,48**
HENSOLDT AG	EUR	6 600	484 440,00	0,89
LEONARDO SPA	EUR	13 000	639 080,00	1,18
SAFRAN SA	EUR	6 200	1 843 880,00	3,41
Métaux et minerais			**2 555 316,43**	**4,72**
BOLIDEN AB	SEK	28 000	1 333 616,84	2,46
NORSK HYDRO ASA	NOK	185 000	1 221 699,59	2,26
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**878 920,00**	**1,62**
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	73 000	878 920,00	1,62
Produits alimentaires			**1 712 194,00**	**3,16**
DANONE	EUR	22 300	1 712 194,00	3,16

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			**1 317 500,00**	**2,43**
ALZCHEM GROUP AG	EUR	8 500	1 317 500,00	2,43
Produits pharmaceutiques			**1 837 220,00**	**3,39**
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	7 700	1 837 220,00	3,39
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**6 225 622,48**	**11,50**
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 500	776 400,00	1,43
ASML HOLDING NV	EUR	2 900	2 672 060,00	4,94
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	12 600	1 685 250,00	3,11
NORDIC SEMICONDUCTOR ASA	NOK	97 000	1 091 912,48	2,02
Services aux collectivités			**1 577 000,00**	**2,91**
NEINOR HOMES SA	EUR	83 000	1 577 000,00	2,91
Services de télécommunication mobile			**1 271 616,64**	**2,35**
TELE2 AB-B SHS	SEK	89 000	1 271 616,64	2,35
Services financiers diversifiés			**1 661 196,12**	**3,07**
FERROVIAL SE	EUR	30 018	1 661 196,12	3,07
Soins et autres services médicaux			**2 013 078,00**	**3,72**
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	41 100	2 013 078,00	3,72
Textiles, habillement et produits de luxe			**2 713 880,00**	**5,01**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	440	933 680,00	1,72
KERING	EUR	2 700	812 700,00	1,50
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 500	967 500,00	1,79
TITRES D'OPC			**293 352,35**	**0,54**
OPCVM			**293 352,35**	**0,54**
Gestion collective			**293 352,35**	**0,54**
PORTZAMPARC EUROPE PME ISR Part I	EUR	2,094	293 352,35	0,54
Total			**52 335 573,12**	**96,64**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	52 335 573,12
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	2 026 249,33
Autres passifs (-)	-207 313,72
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**54 154 508,73**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR C	EUR	52 540,483	675,65
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR I	EUR	1,000	168 449,18
Part PORTZAMPARC MOMENTUM ISR P	EUR	25 633,292	721,21

6. ANNEXE(S)

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Portzamparc Momentum ISR part C (FR0007394762)
Initiateur : Portzamparc Gestion

Site internet : https://www.portzamparcgestion.fr/
Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **+33 2 40 44 94 91**

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Portzamparc Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Portzamparc Gestion est agréée en France sous le n° GP97077 et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est produit au : 31/12/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2014/91/UE.

DURÉE

Ce Produit a été a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Portzamparc Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

OBJECTIFS

OBJECTIF DE GESTION :

De classification Actions de pays de l'Union Européenne, le Produit a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Eurostoxx NR dividendes réinvestis tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

INDICATEUR DE REFERENCE :

EURO STOXX Net Return

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

L'objectif est atteint au travers d'une stratégie d'investissement reposant sur une gestion active et discrétionnaire fondée sur une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant analyse fondamentale, recherche extra-financière et analyse quantitative. La stratégie d'investissement est opportuniste et sera basée sur le "stock picking".

Le FCP ne bénéficie pas du label ISR mais suit une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui repose sur une gestion active fondée sur une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyses financière et extra-financière.

- L'analyse fondamentale : Cette approche consiste en un examen approfondi des agrégats financiers de l'entreprise, en partant de ses postes au bilan (capitalisation, endettement, …) et en passant par l'analyse de l'activité de l'entreprise (croissance, rentabilité, génération de cash…) et de ses perspectives, tout en tenant compte des ratios boursiers (PER, rendement, PEG, ...) de la société cotée. La gestion se fera selon une approche de pur 'stock picking' et sans contraintes sectorielles.
- L'analyse quantitative : Cette méthodologie consiste à classer les sociétés à partir d'un outil propriétaire : le GPS BCAP. C'est un indicateur quantitatif qui permet de classer chaque valeur parmi quatre phases distinctes: Baisse (B), Controverse (C), Accélération (A) ou Pause (P). Les phases de Baisse et d'Accélération sont des phases tendancielles respectivement à la baisse et à la hausse. Les phases de Pause et Controverse sont des phases de transition.
- L'analyse extra-financière : Basée sur les données et méthodologies de BNP Paribas Asset Management, l'analyse extra-financière consiste à noter chaque valeur suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cette analyse ESG pour ce FCP se fait sur l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement est défini comme les valeurs de l'Espace Economique Européen (limité aux pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Irlande) éligibles au PEA dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros, et ayant une liquidité journalière supérieure à 600 000 euros. La prise en compte de ces critères extra-financiers dans la gestion du FCP est basée sur une approche en amélioration de note par rapport à l'univers d'investissement : la note ESG moyenne du FCP devra être supérieure à la note moyenne de son univers d'investissement extra-financier après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées et des exclusions pratiquées par le FCP.

Le FCP s'engage également à surperformer (par rapport à son univers d'investissement), les deux indicateurs extra-financiers suivants : Intensité carbone des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1 et 2 (PAI 3) et Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7). En cas de dépassement, la mise en œuvre des corrections s'effectuera le cas échéant dans un délai raisonnable.

L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement extra-financier initial. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement extra-financier initial retenu soit un élément de comparaison pertinent.

Cette analyse extra-financière présente toutefois certaines limites méthodologiques :

- les données extra-financières ne sont pas standardisées (comme le sont les données comptables par exemple), ce qui peut conduire à des difficultés dans la comparaison de la performance extra-financière des différents émetteurs,
- de même, les données extra-financières n'étant pas systématiquement auditées par des organismes indépendants, elles peuvent parfois être incomplètes ou peu transparentes

La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certaines entreprises. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG ou de développement durable.

Le portefeuille du FCP est exposé aux marchés d'actions de tous secteurs d'activités et de toutes tailles de capitalisations.

Le fonds pourra investir entre 0% et 100% en actions de petites et moyennes capitalisations et entre 0% et 100% en actions de grandes capitalisations. Les petites capitalisations sont définies par une capitalisation inférieure à un milliard d'euros, les moyennes capitalisations entre un et dix milliards d'euros et les grandes capitalisations supérieures à dix milliards d'euros. Le fonds est investi en actions des pays l'Espace Economique Européen, et détiendra en permanence au moins 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA. Dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra investir dans les sociétés domiciliées au Royaume-Uni et en Suisse, dont les titres sont cotés sur une place de l'EEE. Hormis cette exception, l e fonds ne pourra pas investir dans les actions des sociétés dont le siège social est basé dans un pays autre que les pays de l'Espace Economique Européen. Par ailleurs, afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra détenir des parts ou actions d'autres OPC dans la limite maximum de 10 % de l'actif du FCP, acheter des titres obligataires en direct dans la limite maximum de 10 % de l'actif du FCP et recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés pour optimiser la gestion en s'exposant ou en se couvrant sur le risque actions sans que l'exposition globale du fonds au risque actions ne dépasse 110%.

En outre, pour gérer sa trésorerie, le FCP pourra également emprunter des espèces ou détenir des liquidités.
Les titres détenus seront, ou non, assortis d'un droit de vote.
Lorsqu'elle les jugera pertinentes, Portzamparc Gestion pourra participer à des opérations financières (augmentations de capital, introductions en bourse,…), y compris des opérations pour lesquelles Portzamparc SA peut êtrepeut-être conseil, arrangeur ou placeur; services pour lesquels Portzamparc SA (maison mère) peut percevoir une rémunération de la part de l'émetteur. Toute participation de la gestion à une opération primaire ou à une offre publique se fera dans le respect du dispositif relatif à la gestion des conflits d'intérêts du groupe Portzamparc.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que FCP ne bénéficie pas du label ISR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit distribué est orienté plus particulièrement vers les clients particuliers possédant des connaissances basiques des marchés financiers. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie en capital. Le client doit tolérer une exposition au risque élevé de son capital (SRI 4). La durée de placement recommandée est de plus de 5 ans. Ce produit répond à un client ayant un souhait d'un investissement à forte croissance et de diversifier son capital.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.
Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site Portzamparc Gestion : www.portzamparcgestion.fr. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Portzamparc Gestion - 10, rue Meuris - 44100 NANTES.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent ampifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :
- Risque de change : l'exposition au risque de change est de 100% pour les devises de l'Union Européenne et de 10% maximum pour les devises européennes autres que celles de l'Union Européenne. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- Risque de durabilité: les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs.
Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché.
L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios "défavorable", "intermédiaire" et "favorable" présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de "tensions" montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	3 900 EUR -61,05%	3 440 EUR -19,24%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	7 570 EUR -24,35%	8 230 EUR -3,83%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10 700 EUR 6,97%	11 920 EUR 3,57%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	13 070 EUR 30,63%	15 450 EUR 9,08%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre mars 2020 et mars 2025.
Le scénario modéré s'est produit pour un investissement dans le produit entre juin 2019 et juin 2024.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2017 et septembre 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI PORTZAMPARC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Portzamparc Gestion. En cas de défaillance de Portzamparc Gestion, les actifs du Produit conservé par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- Que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts Totaux	499 EUR	2 252 EUR
Incidences des coûts annuels (*)	5,0%	3,6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,85% avant déduction des coûts et de 5,26 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Portzamparc Gestion ne facture pas de coûts d'entrée, mais la personne qui vous vend le Produit peut vous facturer un maximum de 2%. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des coûts d'entrée auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.	200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,57% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels.	257 EUR
Coût de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la performance annuelle du fonds au delà de celle de l'indice Eurostoxx NR dividendes réinvestis. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant à la société de gestion de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser au Service Réclamation du Groupe Portzamparc via le site https://portzamparc.bnpparibas/ (rubrique: « Service réclamation » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à Portzamparc - Service Qualité – 16 rue de Hanovre – 75002 Paris, ou en envoyant un courrier à BCEF.Portzamparc_reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Afin d'accéder aux performances du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : 1/ Cliquez sur https://www.portzamparcgestion.fr/ 2/ Indiquez votre profil et acceptez les termes et conditions du site internet. 3/ Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et sélectionnez le fonds concerné.

N°ADEME : FR200182_01XHWE

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Portzamparc Momentum ISR part I (FR0013509197)
Initiateur : Portzamparc Gestion

Site internet : https://www.portzamparcgestion.fr/
Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **+33 2 40 44 94 91**

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Portzamparc Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Portzamparc Gestion est agréée en France sous le n° GP97077 et réglementée par l'AMF.
Ce document d'informations clés est produit au : 31/12/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2014/91/UE.

DURÉE

Ce Produit a été a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Portzamparc Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

OBJECTIFS

OBJECTIF DE GESTION :
De classification Actions de pays de l'Union Européenne, le Produit a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Eurostoxx NR dividendes réinvestis tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.
INDICATEUR DE REFERENCE :
EURO STOXX Net Return
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :
L'objectif est atteint au travers d'une stratégie d'investissement reposant sur une gestion active et discrétionnaire fondée sur une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant analyse fondamentale, recherche extra-financière et analyse quantitative. La stratégie d'investissement est opportuniste et sera basée sur le "stock picking".
Le FCP ne bénéficie pas du label ISR mais suit une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui repose sur une gestion active fondée sur une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyses financière et extra-financière.
- L'analyse fondamentale : Cette approche consiste en un examen approfondi des agrégats financiers de l'entreprise, en partant de ses postes au bilan (capitalisation, endettement, …) et en passant par l'analyse de l'activité de l'entreprise (croissance, rentabilité, génération de cash…) et de ses perspectives, tout en tenant compte des ratios boursiers (PER, rendement, PEG, ...) de la société cotée. La gestion se fera selon une approche de pur 'stock picking' et sans contraintes sectorielles.
- L'analyse quantitative : Cette méthodologie consiste à classer les sociétés à partir d'un outil propriétaire : le GPS BCAP. C'est un indicateur quantitatif qui permet de classer chaque valeur parmi quatre phases distinctes: Baisse (B), Controverse (C), Accélération (A) ou Pause (P). Les phases de Baisse et d'Accélération sont des phases tendancielles respectivement à la baisse et à la hausse. Les phases de Pause et Controverse sont des phases de transition.
- L'analyse extra-financière : Basée sur les données et méthodologies de BNP Paribas Asset Management, l'analyse extra-financière consiste à noter chaque valeur suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cette analyse ESG pour ce FCP se fait sur l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement est défini comme les valeurs de l'Espace Economique Européen (limité aux pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Irlande) éligibles au PEA dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros, et ayant une liquidité journalière supérieure à 600 000 euros. La prise en compte de ces critères extra-financiers dans la gestion du FCP est basée sur une approche en amélioration de note par rapport à l'univers d'investissement : la note ESG moyenne du FCP devra être supérieure à la note moyenne de son univers d'investissement extra-financier après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées et des exclusions pratiquées par le FCP.
Le FCP s'engage également à surperformer (par rapport à son univers d'investissement), les deux indicateurs extra-financiers suivants : Intensité carbone des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1 et 2 (PAI 3) et Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7). En cas de dépassement, la mise en œuvre des corrections s'effectuera le cas échéant dans un délai raisonnable.
L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement extra-financier initial. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement extra-financier initial retenu soit un élément de comparaison pertinent.
Cette analyse extra-financière présente toutefois certaines limites méthodologiques :
- les données extra-financières ne sont pas standardisées (comme le sont les données comptables par exemple), ce qui peut conduire à des difficultés dans la comparaison de la performance extra-financière des différents émetteurs,
- de même, les données extra-financières n'étant pas systématiquement auditées par des organismes indépendants, elles peuvent parfois être incomplètes ou peu transparentes
La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certaines entreprises. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG ou de développement durable.
Le portefeuille du FCP est exposé aux marchés d'actions de tous secteurs d'activités et de toutes tailles de capitalisations.
Le fonds pourra investir entre 0% et 100% en actions de petites et moyennes capitalisations et entre 0% et 100% en actions de grandes capitalisations. Les petites capitalisations sont définies par une capitalisation inférieure à un milliard d'euros, les moyennes capitalisations entre un et dix milliards d'euros et les grandes capitalisations supérieures à dix milliards d'euros. Le fonds est investi en actions des pays l'Espace Economique Européen, et détiendra en permanence au moins 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA. Dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra investir dans les sociétés domiciliées au Royaume-Uni et en Suisse, dont les titres sont cotés sur une place de l'EEE. Hormis cette exception, l e fonds ne pourra pas investir dans les actions des sociétés dont le siège social est basé dans un pays autre que les pays de l'Espace Economique Européen. Par ailleurs, afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra détenir des parts ou actions d'autres OPC dans la limite maximum de 10 % de l'actif du FCP, acheter des titres obligataires en direct dans la limite maximum de 10 % de l'actif du FCP et recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés pour optimiser la gestion en s'exposant ou en se couvrant sur le risque actions sans que l'exposition globale du fonds au risque actions ne dépasse 110%.

En outre, pour gérer sa trésorerie, le FCP pourra également emprunter des espèces ou détenir des liquidités.
Les titres détenus seront, ou non, assortis d'un droit de vote.
Lorsqu'elle les jugera pertinentes, Portzamparc Gestion pourra participer à des opérations financières (augmentations de capital, introductions en bourse,…), y compris des opérations pour lesquelles Portzamparc SA peut êtrepeut-être conseil, arrangeur ou placeur; services pour lesquels Portzamparc SA (maison mère) peut percevoir une rémunération de la part de l'émetteur. Toute participation de la gestion à une opération primaire ou à une offre publique se fera dans le respect du dispositif relatif à la gestion des conflits d'intérêts du groupe Portzamparc.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que FCP ne bénéficie pas du label ISR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit distribué est orienté plus particulièrement vers les clients Institutionnels et personnes morales possédant des connaissances basiques des marchés financiers. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie en capital. Le client doit tolérer une exposition au risque élevé de son capital (SRI 4). La durée de placement recommandée est de plus de 5 ans. Ce produit répond à un client ayant un souhait d'un investissement à forte croissance et de diversifier son capital

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.
Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site Portzamparc Gestion : www.portzamparcgestion.fr. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Portzamparc Gestion - 10, rue Meuris - 44100 NANTES.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent ampifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :
- Risque de change : l'exposition au risque de change est de 100% pour les devises de l'Union Européenne et de 10% maximum pour les devises européennes autres que celles de l'Union Européenne. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- Risque de durabilité: les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs.
Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché.
L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios "défavorable", "intermédiaire" et "favorable" présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de "tensions" montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	3 900 EUR -61,05%	3 440 EUR -19,23%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	7 640 EUR -23,68%	8 590 EUR -3,00%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10 790 EUR 7,90%	12 440 EUR 4,46%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	13 170 EUR 31,63%	16 120 EUR 10,01%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre mars 2020 et mars 2025.
Le scénario modéré s'est produit pour un investissement dans le produit entre juin 2019 et juin 2024.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2017 et septembre 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI PORTZAMPARC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Portzamparc Gestion. En cas de défaillance de Portzamparc Gestion, les actifs du Produit conservé par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- Que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts Totaux	412 EUR	1 691 EUR
Incidences des coûts annuels (*)	4,1%	2,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,85% avant déduction des coûts et de 6,16 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Portzamparc Gestion ne facture pas de coûts d'entrée, mais la personne qui vous vend le Produit peut vous facturer un maximum de 2%. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des coûts d'entrée auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.	200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,7% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels.	170 EUR
Coût de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la performance annuelle du fonds au delà de celle de l'indice Eurostoxx NR dividendes réinvestis. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant à la société de gestion de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser au Service Réclamation du Groupe Portzamparc via le site https://portzamparc.bnpparibas/ (rubrique: « Service réclamation » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à Portzamparc - Service Qualité – 16 rue de Hanovre – 75002 Paris, ou en envoyant un courrier à BCEF.Portzamparc_reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Afin d'accéder aux performances du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : 1/ Cliquez sur https://www.portzamparcgestion.fr/ 2/ Indiquez votre profil et acceptez les termes et conditions du site internet. 3/ Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et sélectionnez le fonds concerné.

N°ADEME : FR200182_01XHWE

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Portzamparc Momentum ISR part P (FR0013292810)
Initiateur : Portzamparc Gestion

Site internet : https://www.portzamparcgestion.fr/
Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **+33 2 40 44 94 91**

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Portzamparc Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Portzamparc Gestion est agréée en France sous le n° GP97077 et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est produit au : 31/12/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2014/91/UE.

DURÉE

Ce Produit a été a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Portzamparc Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

OBJECTIFS

OBJECTIF DE GESTION :

De classification Actions de pays de l'Union Européenne, le Produit a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Eurostoxx NR dividendes réinvestis tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

INDICATEUR DE REFERENCE :

EURO STOXX Net Return

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

L'objectif est atteint au travers d'une stratégie d'investissement reposant sur une gestion active et discrétionnaire fondée sur une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant analyse fondamentale, recherche extra-financière et analyse quantitative. La stratégie d'investissement est opportuniste et sera basée sur le "stock picking".

Le FCP ne bénéficie pas du label ISR mais suit une stratégie d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui repose sur une gestion active fondée sur une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyses financière et extra-financière.

- L'analyse fondamentale : Cette approche consiste en un examen approfondi des agrégats financiers de l'entreprise, en partant de ses postes au bilan (capitalisation, endettement, …) et en passant par l'analyse de l'activité de l'entreprise (croissance, rentabilité, génération de cash…) et de ses perspectives, tout en tenant compte des ratios boursiers (PER, rendement, PEG, ...) de la société cotée. La gestion se fera selon une approche de pur 'stock picking' et sans contraintes sectorielles.
- L'analyse quantitative : Cette méthodologie consiste à classer les sociétés à partir d'un outil propriétaire : le GPS BCAP. C'est un indicateur quantitatif qui permet de classer chaque valeur parmi quatre phases distinctes: Baisse (B), Controverse (C), Accélération (A) ou Pause (P). Les phases de Baisse et d'Accélération sont des phases tendancielles respectivement à la baisse et à la hausse. Les phases de Pause et Controverse sont des phases de transition.
- L'analyse extra-financière : Basée sur les données et méthodologies de BNP Paribas Asset Management, l'analyse extra-financière consiste à noter chaque valeur suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cette analyse ESG pour ce FCP se fait sur l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement est défini comme les valeurs de l'Espace Economique Européen (limité aux pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Irlande) éligibles au PEA dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros, et ayant une liquidité journalière supérieure à 600 000 euros. La prise en compte de ces critères extra-financiers dans la gestion du FCP est basée sur une approche en amélioration de note par rapport à l'univers d'investissement : la note ESG moyenne du FCP devra être supérieure à la note moyenne de son univers d'investissement extra-financier après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées et des exclusions pratiquées par le FCP.

Le FCP s'engage également à surperformer (par rapport à son univers d'investissement), les deux indicateurs extra-financiers suivants : Intensité carbone des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1 et 2 (PAI 3) et Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7). En cas de dépassement, la mise en œuvre des corrections s'effectuera le cas échéant dans un délai raisonnable.

L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement extra-financier initial. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement extra-financier initial retenu soit un élément de comparaison pertinent.

Cette analyse extra-financière présente toutefois certaines limites méthodologiques :

- les données extra-financières ne sont pas standardisées (comme le sont les données comptables par exemple), ce qui peut conduire à des difficultés dans la comparaison de la performance extra-financière des différents émetteurs,
- de même, les données extra-financières n'étant pas systématiquement auditées par des organismes indépendants, elles peuvent parfois être incomplètes ou peu transparentes

La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certaines entreprises. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG ou de développement durable.

Le portefeuille du FCP est exposé aux marchés d'actions de tous secteurs d'activités et de toutes tailles de capitalisations.

Le fonds pourra investir entre 0% et 100% en actions de petites et moyennes capitalisations et entre 0% et 100% en actions de grandes capitalisations. Les petites capitalisations sont définies par une capitalisation inférieure à un milliard d'euros, les moyennes capitalisations entre un et dix milliards d'euros et les grandes capitalisations supérieures à dix milliards d'euros. Le fonds est investi en actions des pays l'Espace Economique Européen, et détiendra en permanence au moins 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA. Dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra investir dans les sociétés domiciliées au Royaume-Uni et en Suisse, dont les titres sont cotés sur une place de l'EEE. Hormis cette exception, l e fonds ne pourra pas investir dans les actions des sociétés dont le siège social est basé dans un pays autre que les pays de l'Espace Economique Européen. Par ailleurs, afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra détenir des parts ou actions d'autres OPC dans la limite maximum de 10 % de l'actif du FCP, acheter des titres obligataires en direct dans la limite maximum de 10 % de l'actif du FCP et recourir à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés pour optimiser la gestion en s'exposant ou en se couvrant sur le risque actions sans que l'exposition globale du fonds au risque actions ne dépasse 110%.

En outre, pour gérer sa trésorerie, le FCP pourra également emprunter des espèces ou détenir des liquidités.
Les titres détenus seront, ou non, assortis d'un droit de vote.
Lorsqu'elle les jugera pertinentes, Portzamparc Gestion pourra participer à des opérations financières (augmentations de capital, introductions en bourse,…), y compris des opérations pour lesquelles Portzamparc SA peut êtrepeut-être conseil, arrangeur ou placeur; services pour lesquels Portzamparc SA (maison mère) peut percevoir une rémunération de la part de l'émetteur. Toute participation de la gestion à une opération primaire ou à une offre publique se fera dans le respect du dispositif relatif à la gestion des conflits d'intérêts du groupe Portzamparc.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que FCP ne bénéficie pas du label ISR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit distribué est orienté plus particulièrement vers les PSI ou société de Gestion fournissant la gestion pour compte de tiers à leurs clients. les clients particuliers possédant des connaissances basiques des marchés financiers. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie en capital. Le client doit tolérer une exposition au risque élevé de son capital (SRI 4). La durée de placement recommandée est de plus de 5 ans. Ce produit répond à un client ayant un souhait d'un investissement à forte croissance et de diversifier son capital.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.
Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site Portzamparc Gestion : www.portzamparcgestion.fr. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Portzamparc Gestion - 10, rue Meuris - 44100 NANTES.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — **Risque le plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent ampifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :
- Risque de change : l'exposition au risque de change est de 100% pour les devises de l'Union Européenne et de 10% maximum pour les devises européennes autres que celles de l'Union Européenne. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- Risque de durabilité: les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs.
Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché.
L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios "défavorable", "intermédiaire" et "favorable" présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de "tensions" montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	3 900 EUR -61,05%	3 440 EUR -19,23%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	7 630 EUR -23,78%	8 560 EUR -3,06%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10 800 EUR 7,90%	12 430 EUR 4,43%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	13 170 EUR 31,60%	16 110 EUR 10,00%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre mars 2020 et mars 2025.
Le scénario modéré s'est produit pour un investissement dans le produit entre juin 2019 et juin 2024.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2017 et septembre 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI PORTZAMPARC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Portzamparc Gestion. En cas de défaillance de Portzamparc Gestion, les actifs du Produit conservé par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- Que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts Totaux	413 EUR	1 697 EUR
Incidences des coûts annuels (*)	4,1%	2,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,83% avant déduction des coûts et de 6,13 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Portzamparc Gestion ne facture pas de coûts d'entrée, mais la personne qui vous vend le Produit peut vous facturer un maximum de 2%. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des coûts d'entrée auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.	200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,71% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels.	171 EUR
Coût de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la performance annuelle du fonds au delà de celle de l'indice Eurostoxx NR dividendes réinvestis. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant à la société de gestion de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser au Service Réclamation du Groupe Portzamparc via le site https://portzamparc.bnpparibas/ (rubrique: « Service réclamation » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à Portzamparc - Service Qualité – 16 rue de Hanovre – 75002 Paris, ou en envoyant un courrier à BCEF.Portzamparc_reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Afin d'accéder aux performances du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : 1/ Cliquez sur https://www.portzamparcgestion.fr/ 2/ Indiquez votre profil et acceptez les termes et conditions du site internet. 3/ Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et sélectionnez le fonds concerné.

N°ADEME : FR200182_01XHWE

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

Informations précontractuelles au titre de l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du Règlement (UE) 2019/2088 et de l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE (ou taxinomie de l'UE)** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
PORTZAMPARC MOMENTUM ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500I4R8UWVGATDY38

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- ●● ☐ Oui
- ● ✖ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'EU

✖ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables

- ✖ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ✖ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ✖ ayant un objectif social

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire développée par BNP Paribas Asset Management, et en investissant dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le plan de gestion environnemental, le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse ;

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la Conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible et des exclusions pratiquées par le produit
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR
- Le pourcentage de produits financiers investis dans des actifs alignés avec la taxonomie

européenne

- *Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs ?*

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie

2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site internet de BNP Paribas Asset Management contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63/

La part des investissements du produit financier réalisés dans des activités économiques et considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables pourrait contribuer aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution et/ou protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. La mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental correspondent au Règlement européen sur la taxonomie sera indiquée dans le rapport annuel du produit financier.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Les investissements durables que le produit financier a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le Règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion, en appliquant la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de l' approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive))

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières par le Sustainability Center de BNPP AM afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le

La taxonomie de l'UE énonce le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propre à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

cas échéant

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

✖ Oui

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la Stratégie d'investissement durable « Global Sustainability Strategy » (GSS) de BNP Paribas Asset Management. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causée par les émetteurs.

La Politique Responsible Buisness Conduct (RBC) établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire de BNP Paribas Asset Management comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG BNP Paribas Asset Management et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement.

Dans le cadre de sa vision prospective, BNP Paribas Asset Management définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe de BNP Paribas Asset Management dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts. La société de gestion prend appuie auprès de cette équipe pour des meilleures décisions de votes, alignées avec ses engagements de durabilité.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC reflétée au travers de la méthodologie BNP Paribas Asset Management, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement ;
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles ;
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales ;

- S'assurer qu'au moins 90% des titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes ;
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celle de l'univers d'investissement.

Sur la base de l'approche ci-dessus, le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur la durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La déclaration SFDR de Portzamparc Gestion « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives », contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

En outre, le rapport annuel du produit financier contient des informations sur la manière dont les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte au cours de l'année.

Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion du produit financier, la société de gestion tient compte à chaque étape de son processus d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) que le produit financier promeut.

L'univers d'investissement du produit financier est examiné afin d'identifier les émetteurs qui contreviennent aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Les émetteurs qui ne respectent pas leurs obligations fondamentales dans les domaines des droits de la personne et du travail, de l'environnement et de la corruption sont exclus de l'univers des investissements. Les politiques sectorielles internes relatives aux entreprises opérant dans des zones sensibles (armes controversées, amiante, mines, huile de palme, etc.) sont mises en œuvre afin d'identifier et d'exclure les entreprises ayant les pires pratiques.

Ensuite, la société de gestion intègre les critères et éléments de notation ESG dans l'évaluation des émetteurs.
Les notes ESG sont établies par le Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire.

La société de gestion intègre en permanence les éléments contraignants de la stratégie d'investissement décrits dans la question ci-dessous pour construire un portefeuille d'investissement avec un profil ESG significativement amélioré par rapport à son univers d'investissement.

En outre, la société de gestion s'appuie sur la méthodologie interne d'identification des investissements durables telle que mentionnée dans la réponse à la question Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs afin de déterminer les émetteurs qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux.

L'application d'une stratégie extra-financière peut par ailleurs comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié à la prise en compte de critères ESG tel que défini par la société de gestion.

Les éléments de la stratégie d'investissement visant à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier et décrites ci-dessous sont systématiquement intégrés tout au long du processus d'investissement.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.
- Le produit financier intégrera systématiquement les facteurs ESG pertinents dans ses processus d'analyse des investissements et de prise de décision.
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG de BNP Paribas Asset Management doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire).
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier sera supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs ayant le score ESG le plus faible et des exclusions pratiquées par le produit

- La moyenne pondérée de l'indicateur « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Scope 1 et 2 » (PAI 3) des entreprises constitutives du portefeuille doit être inférieure à celle de son univers d'investissement.
- Le taux de couverture de l'indicateur « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements » au sein du portefeuille doit être supérieur à 80%.
- La moyenne pondérée de l'indicateur « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité » (PAI 7) des entreprises constitutives du portefeuille doit être inférieure à celle de son univers d'investissement.
- Le taux de couverture de l'indicateur « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité » au sein du portefeuille doit être supérieur à 55%.
- En cas de dépassement, la mise en œuvre des corrections s'effectuera le cas échéant dans un délai raisonnable.
- Le produit financier investira au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.
- Le produit financier doit investir au minimum 2% de ses actifs dans des investissements alignées avec la taxonomie européenne telle que décrite ci-dessous.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage t-il à réduire son périmètre d'investissements avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Le produit financier ne s'engage pas à réduire au minimum le périmètre des investissements avant l'application de sa stratégie d'investissement.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

La méthodologie de notation ESG évalue la gouvernance d'entreprise en se basant sur un ensemble d'indicateurs clés de performance standard pour tous les secteurs, complétée par des indicateurs spécifiques au secteur.

Les indicateurs relatifs aux pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales, comprennent sans s'y limiter :

- La séparation des pouvoirs (par ex. entre le directeur général et le président),
- La diversité au sein du Conseil d'administration,
- La rémunération des dirigeants (politique de rémunération),
- L'indépendance du Conseil d'administration et l'indépendance des principaux comités,
- La responsabilité des administrateurs,
- L'expertise financière du Comité d'audit,
- Le respect des droits des actionnaires et l'absence de dispositifs anti-OPA,
- La présence de politiques adéquates (c.-à-d. lutte contre la corruption, lancement d'alerte),
- La transparence fiscale,
- L'évaluation des incidents de gouvernance antérieurs.

L'analyse ESG dépasse ce cadre pour réaliser une évaluation plus qualitative de la manière dont les informations de notre modèle ESG se reflètent dans la culture et les activités des sociétés en portefeuille. Dans certains cas, les analystes ESG participeront à des réunions (dialogues) de diligence raisonnable pour mieux comprendre l'approche des sociétés en matière de gouvernance d'entreprise.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Au moins 80% des investissements du produit financier seront utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier. Le pourcentage exprimé n'est qu'un engagement minimum et le pourcentage réel des investissements du produit financier ayant atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues sera indiqué dans le rapport annuel.

La proportion minimum d'investissements durables (#1A Durables) est de 20% de l'actif net.

Au minimum 2% des actifs du FCP seront alignés sur la taxonomie européenne.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée comme décrit ci-dessous :

Les activités alignées sur la taxonomie de l'UE sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer la proportion d'investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

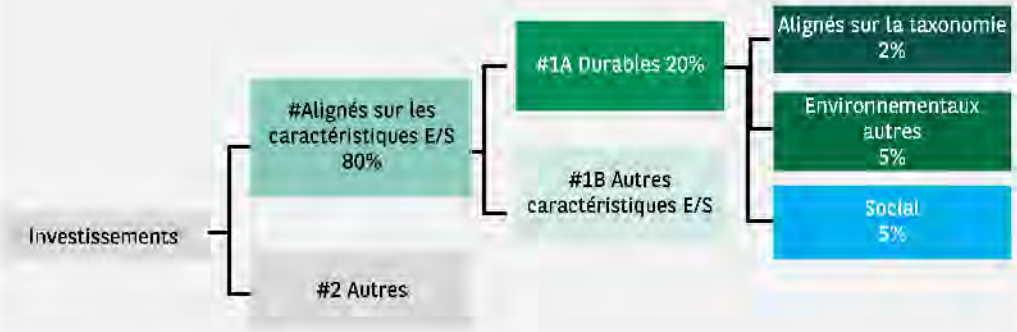

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'instrument financier n'utilise pas de produits dérivés et ainsi ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au minimum 2% des actifs du FCP seront alignés sur la taxonomie européenne.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur le Règlement européen sur la taxonomie pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie et du règlement SFDR. D'autres mises à jour du prospectus pourront être effectuées en conséquence.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, d'utilisation durable et de protection des ressources aquatiques et marines, de transition vers une économie circulaire, de prévention et de contrôle de la pollution et/ou de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la taxonomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ? (1)

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

(1) - Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué UE 2022/1214 de la Commission.

A la date d'élaboration de ce document d'information précontractuelle, la société de gestion ne dispose pas des données lui permettant d'indiquer si le produit financier a l'intention d'investir ou non dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ; la case Non est donc cochée en conséquence.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie adéquate pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

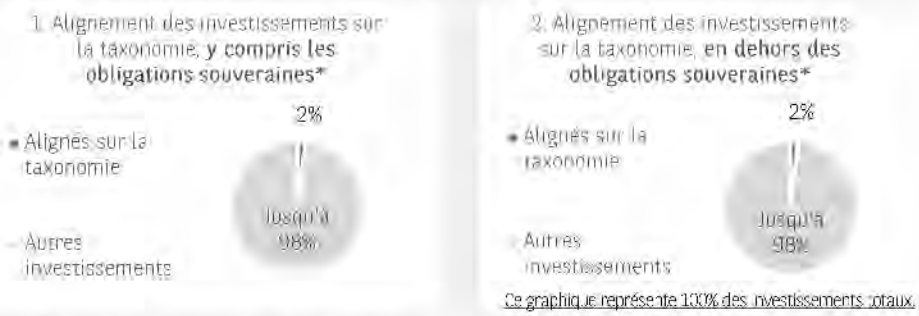

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la proportion minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens de la taxonomie de l'UE est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente les investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

La proportion minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE (« Environnementaux autres ») est de 5 %.

Cette proportion minimale est volontairement faible car la société de gestion n'a pas pour objectif d'empêcher le produit d'investir dans des activités alignées sur la taxonomie de l'UE dans le cadre de la stratégie d'investissement du produit.

Par conséquent, la société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre de la taxonomie de l'UE. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale des investissements durables sur le plan social ?

La proportion minimale des investissements durables « Sociaux » est de 5%.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Notamment des petites capitalisations qui ne sont pas encore couvertes. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou.

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces et dépôts.

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie.

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Non applicable

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?*

Non applicable

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?*

Non applicable

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?*

Non applicable

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site Internet : sur la page https://www.portzamparcgestion.fr/fr/notre-engagement-responsable et sur la page dédiée du FCP : Portzamparc Momentum ISR.